

ELECTROTECH

le mag

Le magazine des industries électriques, électroniques et de communication

Octobre 2020 | Numéro 3



Entretien avec Franck Riester

Ministre délégué auprès du
Ministre de l'Europe et des
Affaires étrangères, chargé
du Commerce extérieur et de
l'Attractivité.

Grand dossier
Plan de relance



P.6

Entretien avec
Franck RIESTER, Ministre délégué auprès
du Ministre de l'Europe et des Affaires
étrangères, chargé du Commerce extérieur
et de l'Attractivité.

**« Gardez votre
esprit de conquête et
surtout, ne renoncez
pas à l'export car c'est
un relais de croissance
essentiel pour sortir
de la crise ! »**



Regards croisés
Bertrand RAGER
& Bernard HAGEGE



Sommaire

- P.5 **Edito**
Laurent TARDIF, Président de la FIEEC
- P.6 **Entretien avec**
Franck RIESTER
- P.8 **Regards croisés**
Le nouvel environnement du commerce international
- P.10 **Grand dossier**
Plan de relance
- P.15 **Repères**
La Fédération
Numérique
Bâtiment
Économie circulaire
Électronique
Électrique
Innovation
Emploi et formation
International | Europe
- P.38 **Carnet**
- P.42 **Place aux partenaires**
Urgence LIBAN - La filière électrique se mobilise !
- P.44 **Agenda**
Retrouvez les dates à ne pas manquer pour les prochains mois.

Vous souhaitez figurer dans la prochaine édition ? Contactez elegrand@fieec.fr
pour relayer vos actualités ou disposer d'un espace publicitaire.

Directeur de publication : Benoît LAVIGNE - Délégué Général de la FIEEC
Rédacteur en chef : Emmanuelle LEGRAND, Responsable Communication institutionnelle de la FIEEC
Conception graphique & impression : Agence DixHuit



«La relance de nos industries passera par la conquête de nouveaux marchés et la compétitivité de nos entreprises.»

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le 3^e numéro d'ELECTROTECH Mag, majoritairement digital, qui a vocation à informer sur les actualités, les enjeux majeurs et les perspectives d'évolution de nos filières industrielles.

Dans le contexte inédit que nous traversons, je souhaite avant toute chose rendre hommage à la capacité de rebond et de résilience de nos entreprises qui ont su se saisir des dispositifs mis en place par le gouvernement.

La relance de nos industries passera incontestablement par la conquête de nouveaux marchés et la compétitivité de nos entreprises. C'est la raison pour laquelle nous avons thématiqué ce numéro autour du volet international et export du plan de relance. Vous y découvrirez un [entretien exclusif avec Franck RIESTER](#), Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité ainsi qu'une interview « [Regards croisés](#) » sur le nouvel environnement du commerce international. C'est d'ailleurs le thème retenu par la FIEEC pour l'année 2020, baptisée « Année de l'International », sans se douter alors qu'une crise pandémique inédite allait impacter nos économies à l'échelle mondiale.

Dans une période de doute et d'incertitude comme celle que nous traversons, je reste convaincu que seul un esprit d'échange, de dialogue et de collaboration nous permettra de faire face aux nombreux défis qui s'imposent à nous.

C'est le sens de ce magazine - fait pour vous et par vous - que de faire le lien entre les métiers et les enjeux portés par nos professions. Je souhaite sincèrement que vous puissiez vous en saisir comme vitrine de nos industries auprès de vos partenaires et homologues !

Laurent TARDIF,
Président de la FIEEC



Entretien avec

Franck RIESTER,
Ministre délégué auprès du
ministre de l'Europe et des
Affaires étrangères, chargé
du Commerce extérieur et
de l'Attractivité.

1. En quoi le volet export du plan de relance est-il un réducteur d'incertitudes pour nos entreprises ?

Pour réduire l'incertitude, il faut commencer par mieux informer les entreprises. Nos entreprises nous l'ont dit : la première difficulté qu'elles rencontrent pour repartir à l'export, c'est le manque de visibilité.

Avec le plan export, nous voulons mieux les guider vers les pays et les marchés prometteurs. Pour y parvenir, nous mettrons à la disposition des entrepreneurs une nouvelle offre numérique sur les plateformes régionales de la Team France Export. Via leur « compte personnalisé de l'exportateur », les chefs d'entreprises auront accès à l'information ciblée selon leurs profils, adaptée en temps réel. Le compte personnalisé intégrera également des outils de veille : une carte interactive des marchés, des alertes sur les opportunités d'affaire pertinentes pour leur profil, un panorama actualisé des projets et appels d'offres par secteur et pays bénéficiant de financements internationaux, et des analyses réglementaires.

Il faut ensuite réduire leur exposition au risque. C'est pourquoi **nous musclons considérablement les financements publics.** L'Etat jouera son rôle contra-cyclique en mobilisant toute sa palette de financements export. Nous accélérons notamment le rythme de prises en garantie. Grâce à l'octroi de plus de

1600 assurances-prospection par an qui permettent de prendre en charge jusqu'à 65% des dépenses de prospection qui n'ont pu être amorties par le niveau de vente, notre objectif est de financer au total 1 milliard d'euros de dépenses de prospection. Nous nous mettons en capacité, y compris en augmentant notre prise de risque, de soutenir au total plus de 10 milliards d'euros d'exportations supplémentaires chaque année en plus du niveau moyen de 15 milliards d'euros par an de nouvelles prises en garantie portées sur le bilan de l'Etat. De plus, le financement public d'études de faisabilité par des entreprises françaises pour des projets à l'étranger sera également augmenté avec une enveloppe pour le FASEP portée à 50 millions € pour 2021 pour nous positionner plus tôt sur les grands enjeux de demain.

« Il faut enfin éviter d'ajouter à l'incertitude économique l'instabilité de l'action publique [...] Le cap fiscal et social que nous tenons depuis trois ans sera maintenu »

Il faut enfin éviter d'ajouter à l'incertitude économique l'instabilité de l'action publique. Le Président de la République et le Premier ministre ont été très clairs à cet égard : le cap fiscal et social que nous tenons depuis trois ans sera maintenu. **Les prélèvements obligatoires n'augmenteront pas.**

2. Est-ce suffisant pour donner un horizon et faire face aux grandes transitions énergétique, environnementale et numérique ?

Vous connaissez l'ambition du Gouvernement avec France Relance. L'horizon tracé est clair : avec ce plan sans précédent, nous voulons renouer dès 2022 avec la croissance que nous connaissions depuis 2019, mais aussi préparer la France à l'horizon 2030.

Nous mobilisons 100 milliards d'euros pour y parvenir et accélérer les transitions essentielles à l'avenir de notre économie et de notre société. Nous consacrons 30 milliards d'euros pour faire de la France la première grande économie décarbonée européenne. Nous déployons dans ce cadre une stratégie hydrogène dotée de 7 milliards d'euros. La consommation d'énergie représente près de 70% de nos émissions de gaz à effet de serre. L'hydrogène fait partie des solutions d'avenir avec, bien sûr, le nucléaire où nous investissons notamment dans les compétences qui font l'excellence du savoir-faire français.

Le numérique, vous avez raison de le souligner, est un axe transversal du plan de relance. Le Gouvernement mobilise un vaste programme d'actions pour permettre à notre pays de se saisir de toutes les opportunités de la révolution digitale : en investissant dans le numérique en santé, dans la formation des jeunes aux métiers du numérique, en allouant 1,8 milliard d'euros à la mise à niveau numérique des TPE, PME et ETI mais aussi des services publics, avec 500 millions d'euros pour déployer le très haut débit sur tout le territoire et réduire la fracture numérique...

Aucun pays ne peut cependant relever seul ces grands défis. C'est la raison pour laquelle **nous intensifions nos efforts diplomatiques, afin d'apporter, avec nos partenaires, des réponses multilatérales à ces questions** qui engagent l'avenir du monde. Cela implique notamment de **repenser la façon dont nous abordons les échanges internationaux.** Conformément aux conclusions de la Convention citoyenne sur le Climat, nous voulons que les enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et de développement durable soient pleinement pris en compte dans la politique commerciale européenne. Nous souhaitons en ce sens que le respect de l'Accord de Paris figure comme clause essentielle des accords commerciaux conclus par l'Union européenne.

3. Quels messages souhaitez-vous adresser aux entreprises de notre filière ?

Gardez votre esprit de conquête et surtout, ne renoncez pas à l'export car c'est un relais de croissance essentiel pour sortir de la crise ! C'est maintenant qu'il faut se projeter à l'international pour préserver et conquérir des parts de marchés. Nos concurrents hésitent, diffèrent voire annulent leurs projets. C'est une opportunité qu'il faut saisir, en repartant sans tarder à l'offensive sur les marchés étrangers.

« Gardez votre esprit de conquête et surtout, ne renoncez pas à l'export car c'est un relais de croissance essentiel pour sortir de la crise ! »

Vous ne serez pas seuls. Le Gouvernement vous y aidera.

A travers le plan de relance d'abord, mais aussi grâce à la mobilisation de ses opérateurs et ses partenaires publics et privés présents sur les territoires : les membres fondateurs de la Team France Export (les Régions, Business France, Bpifrance, les CCI), les Conseillers du commerce extérieur de la France, les acteurs privés du commerce extérieur... L'ensemble du réseau de la Team France Export est à votre disposition, dans les territoires et à l'étranger, pour vous aider à consolider vos positions, à redessiner vos stratégies export, à prospecter de nouvelles opportunités. Vous pourrez également compter sur la mobilisation de l'ensemble de notre réseau diplomatique. Saisissez-vous pleinement des outils et des financements que nous mettons à votre disposition depuis le 1^{er} octobre !

Approfondissez vos partenariats en Europe, car c'est un gage de résilience, mais misez aussi sur les marchés émergents, qui offrent de véritables gisements de croissance dont nous tirons encore insuffisamment partie. Je pense en particulier aux pays d'Afrique, qui sont encore trop peu intégrés aux stratégies export de nos entreprises. Or, la demande est forte pour les savoir-faire de votre filière. Alors osez-vous projeter sur le continent africain !

Regards croisés

Le nouvel environnement du commerce international



Bertrand RAGER,
Président de la Commission
internationale de la FIEEC



Bernard HAGEGE,
Président-Directeur Général
de ATEMATION

Que pensez-vous des nouveaux équilibres mondiaux ?

BR Je constate un déséquilibre mondial persistant depuis l'intervention américaine en Irak, déséquilibre qui s'étend inexorablement à d'autres parties du monde depuis lors. Les échanges sont tout sauf libres, en dépit de l'explosion depuis 20 ans du nombre d'accords de libre-échange. Nous assistons à une montée très inquiétante des replis de tous ordres, rendant toute prévision aléatoire. Ce qui est plus prévisible en revanche, ce sont les défis environnementaux et sanitaires qui nous attendent et qui nécessitent de réfléchir à un début de gouvernance mondiale. Malheureusement, cela semble loin d'être la priorité des dirigeants aux commandes aujourd'hui.

BH Le multilatéralisme, longtemps la norme au sein de l'Union Européenne (UE), s'est avéré être une grande illusion. Force est de constater que les capitales européennes ont joué leur propre jeu et ne se sont pas privées d'échanges directs avec les grands pays donneurs d'ordre. Championne toute catégorie, l'Allemagne a engrangé durant la dernière décennie des milliers de milliards d'excédents pour son commerce extérieur. Quant au protectionnisme de certains Etats, ce n'est pas une nouveauté. Aux Etats-Unis, le « Buy American Act » a été amendé plusieurs fois par les administrations successives et chaque président nouvellement élu met en avant le « America first ». Avec pour conséquence une relocalisation des industries, engagée dès le début des années 2000, et la création d'emplois locaux. La crise sanitaire que nous connaissons est venue exacerber les tentations protectionnistes des pays industrialisés.



Qu'est-ce que le Covid-19 a changé pour les industriels dans la gestion de leurs approvisionnements et leurs exportations ?

BH La première crainte a été le risque de pénurie, en composants, modules et en équipements, dont une part non négligeable provient de Chine. La réalité fut tout autre. C'est surtout le fret aérien qui fut le premier véritable frein à la reprise industrielle, avec le quintuplement du coût du transport et les difficultés de traçage des colis souvent expédiés sur plusieurs compagnies avec des routes aériennes différentes. A cela s'est ajoutée l'augmentation des délais du fret de surface en raison de la baisse du nombre de navires opérants en début de crise.

BR En dépit de ses effets destructeurs aisément visibles, cette crise a eu quelques mérites. Elle a permis de révéler les points faibles des organisations et de mettre en exergue certains de leurs points forts. Cela a bouleversé le rapport et l'organisation au travail ainsi que la manière de collaborer dans l'entreprise. Pour l'industriel opérant à l'international elle a, de même, révélé des maillons forts ou faibles non identifiés jusqu'alors : au sein de la supply-chain, des services achats, des relations avec les fournisseurs en temps de crise, de l'administration des ventes voire de la R&D. Repenser, réorganiser et concevoir de nouvelles synergies sont indéniablement à porter au crédit de la pandémie Covid-19.

Quel est l'impact au quotidien dans les relations avec les marchés étrangers et comment envisagez-vous l'avenir ?

BH Ne pas pouvoir se déplacer pour rencontrer ses clients, ses fournisseurs, est un handicap lourd. Certes, les moyens modernes d'échanges en visioconférence ont permis d'atténuer ce manque mais leur efficacité dans la durée semble bien incertaine. Les hésitations des pouvoirs publics, les horaires et tarifs aériens instables nuisent à une saine planification des missions de nos responsables export. Quant aux marchés, aucune entreprise n'est épargnée. La baisse de consommation sur les marchés extérieurs se retrouve également chez nos grands clients français, eux-mêmes impactés par la baisse sensible des demandes. La pandémie s'installant durablement, les procédés normés ISO ont été modifiés en y incluant tous les aspects sanitaires qu'exige cette crise. Et au milieu de tout cela, nos entreprises se préparent pour le redémarrage tant attendu de notre économie.

BR Echanger avec ses partenaires sur un écran en visio-conférence ne remplacera jamais la chimie humaine et la richesse d'une rencontre. Sélectionner des partenaires uniquement sur des données chiffrées, des images et du benchmarking reste un palliatif momentané qui ne saurait - à mon sens - remplacer à long terme les relations entre organisations et individus. Un des effets de la crise sera certainement des relocalisations dans l'UE, ou en France. Il faut espérer que le commerce international lui-même - dans sa globalité - sera repensé, et que sa nécessité sera questionnée. L'arrivée de l'Intelligence Artificielle (IA), des nano et biotechnologies, la rareté des ressources, l'impression 3D, etc. sont autant de paramètres qui doivent également inciter les industriels à repenser leurs schémas de production et de relations avec l'extérieur. L'exercice est d'autant plus urgent qu'il est difficile !

Grand dossier

Plan de relance

Pour aider les entreprises à rebondir après les conséquences économiques de la crise sanitaire, le Gouvernement a présenté en septembre dernier les grandes lignes de son plan de relance économique, baptisé France Relance.

Ce plan s'ajoute aux différentes mesures de soutien sectorielles prises avant l'été.

Pour Laurent TARDIF, Président de la FIEEC « *Il s'agit d'un engagement positif du gouvernement en direction de nos entreprises et de l'emploi industriel. Il ne faut pas oublier que c'est l'Etat qui a demandé aux entreprises de se mettre à l'arrêt ou en sous-régime pendant le confinement, pour des raisons aussi compréhensibles que légitimes. Il était donc nécessaire qu'il revienne vers elles dans un second temps par une intervention forte pour les aider à retrouver du souffle. C'était le sens de la contribution de la FIEEC pour le plan de relance, rendue publique au printemps. En consacrant dans ce plan des moyens conséquents, **le Gouvernement a su entendre notre appel en reprenant plusieurs propositions émises par notre profession** ».*



ÉCLAIRAGE SUR LES PRINCIPALES MESURES

100 milliards d'euros sur 2 ans, c'est le chiffre à retenir du plan de relance (détail complet en pages [12-13](#)) Sur ce montant conséquent, il convient de retenir que plus de la moitié des crédits (précisément 51,7 mds d'euros) sera fléchée vers les entreprises.

De façon générale, la majorité des mesures contenues dans le plan devrait bénéficier aux entreprises. La FIEEC sera donc **attentive à la bonne exécution du plan**. Le sujet de sa mise en œuvre opérationnelle conditionnera les effets qu'il produira sur l'économie et les entreprises. Pour cela, **il nous paraît important que la mobilisation des crédits annoncés soit rapide, simple et effective**. L'objectif est de prévenir au maximum les faillites dans les mois à venir, en particulier pour les entreprises bénéficiaires des mesures provisoires mises en place pendant le confinement. Les échéances doivent donc rester très brèves.

En baissant les impôts de production de 20 milliards d'euros sur 2 ans, le Gouvernement reprend une proposition forte de la FIEEC et de ses partenaires pour encourager le « produire en France ». C'est également un signal très positif pour améliorer la compétitivité à l'export. Dans le détail, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) devrait être réduite par 2, la Cotisation Foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière des établissements industriels seraient à nouveau remaniées, et le plafonnement de la Contribution Économique Territoriale (CET) serait abaissé à 2% de la valeur ajoutée (contre 3% actuellement).

L'accent mis sur **l'efficacité énergétique**, en particulier avec le plan de rénovation thermique des bâtiments (6,7 milliards d'euros), présente également des perspectives intéressantes pour l'emploi à condition que les aides mises en place comme le dispositif « **Ma prime Rénov'** » soient simples d'accès, rapides et portées à l'attention de tous.

L'investissement dans les **technologies d'avenir** constitue également un point important du plan. En ce sens, il convient de souligner la création d'une aide à l'investissement dans les technologies du futur, pour accompagner les TPE/PME dans leur transition numérique. Cette aide remplacera fin 2020 le dispositif actuel de déduction exceptionnelle pour les PME qui investissent dans la robotique et la transformation numérique.

France Relance innove également par sa méthode, qui repose sur de la **concertation à plusieurs niveaux et avec tous les acteurs** : territoires, parlementaires, partenaires sociaux, filières industrielles, associations, ONG et partenaires européens. La territorialisation du plan s'appuie sur une coordination étroite avec les collectivités territoriales, notamment les régions. Pour ce faire, elle reposera sur des contractualisations avec les collectivités. Des comités de suivi régionaux ont été mis en place, animés par les préfets de région et des sous-préfets à la relance. Toutes les sommes engagées seront dépensées sur 2 ans (donc 2021 et 2022) et financées via différents instruments : Loi de Finance Rectificative (LFR), Projet de Loi de Finances (PLF), 4^{ème} Programme d'Investissement d'Avenir (PIA4), Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) et différentes mesures de simplifications.

Les propositions de la FIEEC retenues par le Gouvernement :

-  Baisse des **impôts de production**.
-  **Formation** : Programme d'investissement dans les compétences.
-  Accélérer la **transition numérique** des territoires.
-  **Innovation** : Fonds de soutien pour les projets d'investissement.
-  Extension du dispositif « **Ma Prime Rénov'** ».
-  **Rénovation énergétique** du parc immobilier public.
-  Fonds de soutien à la **transition écologique**.

PLAN DE RELANCE DE 100Mds€ SUR 2 ANS !

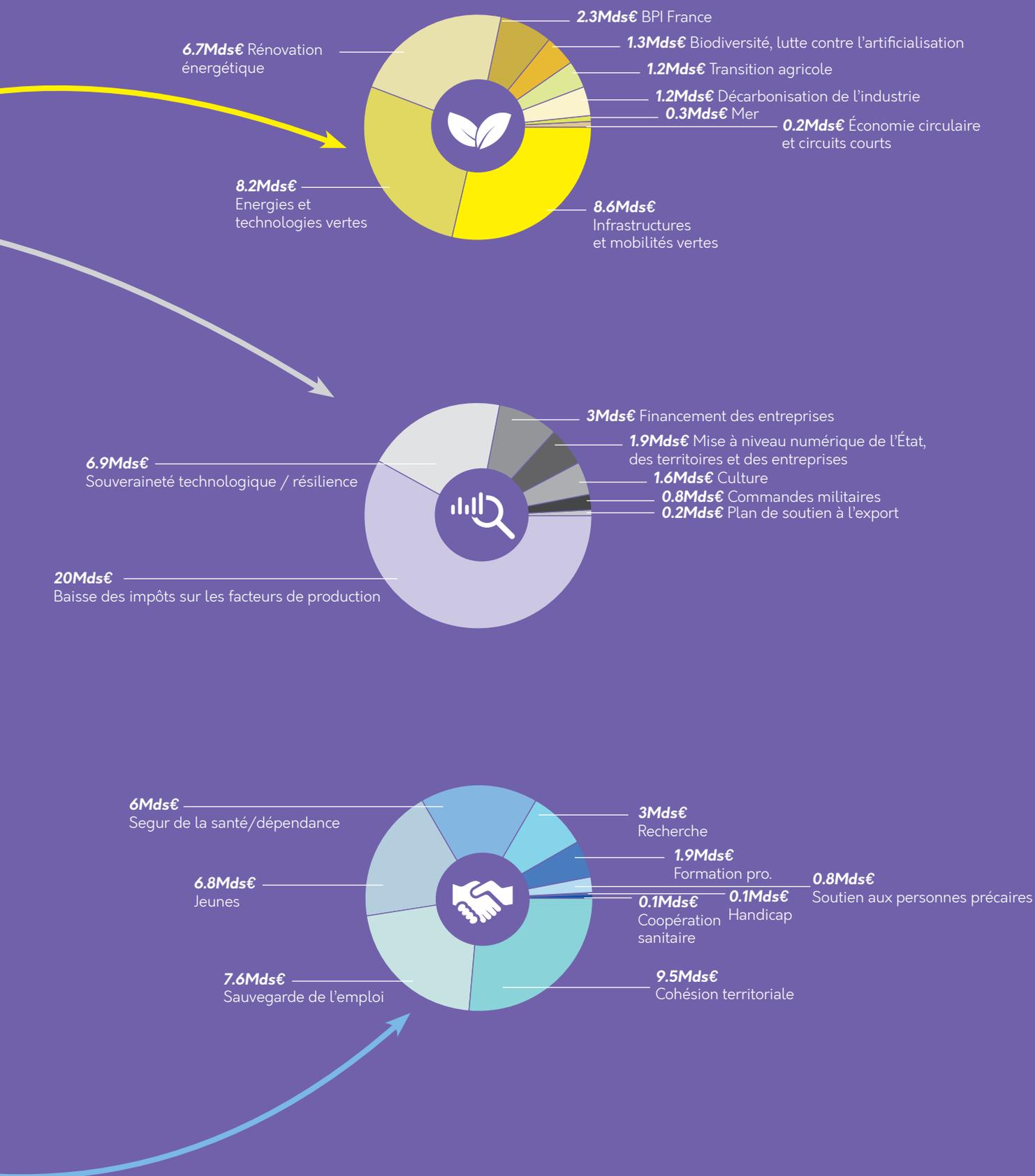
Source : Synthèse - plan de relance - France industrie

ÉCOLOGIE | 30 Mds€

COMPÉTITIVITÉ | 34 Mds€

COHÉSION SOCIALE | 36 Mds€







MA PRIME RENOV

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le crédit d'impôt transition énergétique sur les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements a été transformé en une prime ciblée sur les ménages modestes : **MaPrimeRénov**. Cette prime est distribuée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

A l'issue de la période de confinement du début d'année, l'**urgence de relancer le secteur de la construction** s'est fait sentir et une **série de mesures ont été intégrées au Plan de relance**, en concertation avec les acteurs de la filière réunis au sein du Conseil supérieur de la construction et de l'Efficacité énergétique. En cohérence avec l'ambition « verte » du plan, ces mesures visent à stimuler **la demande pour les travaux d'efficacité énergétique** afin de permettre au secteur du bâtiment de s'inscrire dans la trajectoire de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** nécessaire à la France pour atteindre la neutralité climatique à 2050.

La réforme sera effective à partir du 1^{er} janvier 2021.

Ainsi, l'**élargissement de MaPrimeRénov à tous les ménages**, quelques soient leur revenus et leur statut (propriétaires-bailleurs, propriétaire de maison individuelle, logements en copropriété) est une mesure plébiscitée par l'ensemble des professionnels du secteur, pour parvenir à accélérer le rythme des rénovations qui restent bien en deçà des objectifs.

La réforme sera effective **à partir du 1^{er} janvier 2021** mais les travaux faisant l'objet d'un devis signé après le 1^{er} octobre 2020 devraient être éligibles.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite encourager davantage les **rénovations « globales »** (qui mettent en œuvre plusieurs travaux sur les différents leviers d'efficacité énergétique : isolation, équipements techniques, pilotage) pour atteindre un niveau de performance élevé du bâtiment ainsi rénové. Une prime sera créée pour favoriser ce type de rénovation.

Enfin, afin d'accompagner les ménages dans le projet de rénovation, un **forfait d'aide** sera créé pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La FIEEC est satisfaite de ces évolutions mais reste attentive à leur mise en œuvre opérationnelle pour éviter tout effet discriminatoire dans les modalités et critères techniques afin que toutes les solutions techniques développées par l'industrie puissent trouver leur place dès lors qu'elles permettent de répondre aux objectifs environnementaux que la France s'est fixée.

Étude de la Filière Électrique : «Électricité au coeur du bâtiment performant»

7 fédérations professionnelles et associations représentant la filière électrique (la FIEEC, la FFIE, le GIMELEC, IGNES, l'association Promotelec, le SERCE et l'Union française de l'électricité) ont mené une étude sur le thème de l'électricité dans un bâtiment performant.

Cette étude dresse un **panorama des grands enjeux liés aux transformations sociétale, énergétique et numérique pour le secteur du bâtiment, tels que la performance énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le bien-être et la qualité de vie ainsi que la sécurité des personnes et des biens**. Elle part du constat que le secteur du bâtiment représente toujours 20% des émissions de gaz à effet de serre en France, que l'efficacité énergétique peine à être pleinement déployée et que le bâtiment intègre des préoccupations croissantes de confort, de sécurité et de santé. Cette étude envisage les différents leviers pouvant être actionnés dans une recherche d'amélioration globale des performances énergétiques et des nombreux services offerts par les bâtiments.

Pour davantage d'informations :

Synthèse de l'étude et de ses recommandations : <https://cutt.ly/wgtVD19> | Etude complète : <https://cutt.ly/QgtVGdI>

Alors que certains de ces leviers sont déjà pleinement mobilisés, à travers des dispositions réglementaires ou des mécanismes incitatifs, elle met en lumière ce qui gagneraient à être renforcés, révisés ou élaborés. Elle présente ainsi **21 recommandations partagées par la filière électrique**. Certaines mesures annoncées dans le cadre du plan de relance rejoignent les recommandations de l'étude concernant l'efficacité énergétique. Ainsi, le plan de relance prévoit, pour les bâtiments privés, un **renforcement des aides allouées à la rénovation énergétique et en particulier à la rénovation globale**. Pour les bâtiments publics, les mesures annoncées portent notamment sur **la mise en œuvre d'actions à gain rapide** (contrôle, pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, etc.), en complément du renouvellement des systèmes énergétiques et des travaux embarqués dans le cadre d'opérations de réhabilitation lourdes. Pour la FIEEC, cette **approche globale de la performance du bâtiment** doit être mise au cœur des différentes politiques publiques dans le secteur bâtiment et de la déclinaison concrète des mesures annoncées dans le Plan de relance.



COVID OR NOT COVID ?

La FIEEC se mobilise

Dans la crise, le collectif prend tout son sens. C'est la raison pour laquelle la FIEEC s'est mobilisée pour accompagner ses adhérents en cette période inédite. Pour ce faire, la fédération a diffusé des bulletins d'informations quotidiens puis hebdomadaires de mars à juin 2020 pour relayer les mesures réglementaires de mise en sécurité des salariés ainsi que les dispositifs d'aide aux entreprises.



Une campagne de fourniture de masques a également été mise en place pour aider nos adhérents à reprendre leurs activités dans les meilleures conditions. A une période où l'approvisionnement était, faut-il le rappeler, particulièrement compliqué.

Nombre d'entreprises rassemblées au sein de la filière ont également mené des actions de solidarité au niveau national ou dans leurs territoires pour apporter les ressources dont elles disposaient (financières, matérielles...) dans un élan de générosité que nous souhaitons saluer ici ! Enfin, dans cette période si particulière, la FIEEC continue sans cesse à s'adapter et apprend à travailler de manière contrainte. Au quotidien, nous mettons tout en œuvre pour assurer les meilleures conditions de sécurité sanitaire et pour digitaliser, autant que nécessaire, nos différents événements.

TRIBUNE de Laurent TARDIF, Président de la FIEEC

« La 5G et la fibre constituent le système nerveux de l'industrie du futur »

l'Opinion

Le Président de la FIEEC, Laurent TARDIF, a souhaité apporter un éclairage industriel aux débats autour de la technologie 5G à l'occasion d'une tribune publiée dans l'Opinion.

« Le déploiement des réseaux très haut débit est une condition sine qua non de l'essor de l'économie numérique » explique-t-il.

Il y indique en quoi la 5G représente un véritable outil de performance au service de la modernisation de l'appareil productif et une rupture dans l'approche des fonctionnalités permises par les réseaux mobiles. Et de préciser « elle représente tout un écosystème qui constituera le système nerveux de l'industrie et des services en France pour les 15 prochaines années ».

Ce haut niveau de performance des réseaux permettra à de nouveaux usages d'émerger dans l'industrie (optimisation des opérations de production, maintenance prédictive, réalité augmentée, amélioration de la chaîne logistique..) et servira de nombreux secteurs innovants (e-santé, télémédecine, nouvelles mobilités, villes intelligentes..).

A l'heure où le numérique est au cœur de la relance économique avec des infrastructures « clés » pour la transformation de notre société, le déploiement de la technologie 5G « garantit la compétitivité de nos entreprises, en évitant le risque d'un décrochage technologique » poursuit-il.

Retrouvez l'intégralité de la Tribune [ici](#).

Numérique

OBJECTIF FIBRE

Des métiers qui ont de l'avenir !

objectif
fibre



Avec un pic d'emplois en 2022 où près de 27 000 professionnels sont attendus pour déployer la fibre optique en France, les besoins à couvrir en termes de recrutement et de formation sont majeurs.

C'est l'un des enjeux de l'étude présentée le 15 septembre dernier lors du Colloque de clôture de l'Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) « Fibre Optique »* qui a réuni plus d'une centaine de participants à l'Espace Hamelin.

Comme l'a indiqué son président, M. Marc LEBLANC : « *l'EDEC Fibre Optique a permis de mobiliser la filière sur les problématiques d'emploi et de formation. Il est important de conserver cette dynamique pour poursuivre l'accélération*

des déploiements et se projeter vers les métiers et les emplois numériques du futur ».

Et ce d'autant plus que les infrastructures numériques, et notamment la fibre optique, répondent aux nouveaux usages (télétravail, télémédecine...) qui ont émergé avec la crise sanitaire. On fait face à « une augmentation de 7 à 8,3 millions d'abonnés à la fibre au 1^{er} semestre 2020 » précise-t-il, ce qui représente un défi majeur en termes de formation et de recrutement des professionnels qui déploieront ces solutions.

Les résultats détaillés de l'étude et les recommandations pour répondre aux enjeux soulevés sont disponible sur [le site d'Objectif fibre](#).

* signé entre le Ministère du Travail, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, les branches (FFB, FNTP, UIMM, HumApp), les fédérations professionnelles membres d'Objectif Fibre (FFIE, FFTélécoms, FIEEC, InfraNum, SERCE) et les OPCO (Constructys, OPCO2i et AKTO).

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

La FIEEC fait sa Matinale

Depuis l'automne 2018, de nouvelles obligations à destination des entreprises sont entrées en vigueur pour améliorer l'accessibilité des services de communication au public en ligne, au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Plus particulièrement adressées aux grandes entreprises de plus de 250 millions de chiffre d'affaires en France, ces obligations couvrent les sites internet, intranet et extranet ainsi que applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique.

Pour clarifier la mise en œuvre de ces dispositions, la FIEEC et le cabinet Deloitte Legal I TAJ ont organisé une Matinale d'échanges le 24 septembre dernier qui a réuni plus d'une vingtaine de partenaire en semi-présentiel à l'Espace Hamelin. Une belle occasion de se rencontrer et de partager ouvertement les questions en suspens quant à sa mise en œuvre concrète.



Dans les mois à venir, la FIEEC continuera de rester en veille sur ce sujet afin d'apporter les clarifications et précisions utiles pour les entreprises.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter jmacaire@fieec.fr



ECO-COMPORTEMENT

L'AFNUM accompagne ses utilisateurs

De l'acte d'achat, en passant par l'utilisation et jusqu'à la fin de vie des matériels électriques et électroniques, les membres de l'AFNUM passent en revue de nombreuses pratiques pour accompagner les utilisateurs (consommateurs, professionnels, acteurs publics) dans une démarche responsable.



Si les objets numériques connectés de toutes natures ont intégré notre quotidien en nous rendant de nombreux services, ceux-ci créent des défis liés à l'empreinte environnementale des activités numériques. Les membres

de l'AFNUM partagent une conviction forte : la transition numérique doit favoriser la transition écologique en incitant et en facilitant le passage d'une consommation linéaire vers une économie circulaire.

Ce guide présenté sous forme de document de travail évolutif rassemble des conseils, des pratiques et des éléments de pédagogie sur la façon dont chacun peut adopter un comportement responsable.

Pour accéder au guide, [rendez-vous sur le site de l'AFNUM](#).



Nous sommes toujours heureux de vous accueillir.

Votre Centre d'affaires, situé au 17 rue de l'Amiral Hamelin - Paris 16, est pleinement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire. Vous protéger est notre priorité. Pour répondre aux attentes de nos clients, nos services se sont adaptés et nous avons mis en place de nouvelles solutions conformes aux enjeux liés à cette période.

RESPECT DES MESURES SANITAIRES

Nos espaces accueillent vos réunions en **PRÉSENTIEL** ou en **MIX PRÉSENTIEL/DISTANCIÉL**

Organisez vos réunions à partir de 5 personnes dans toutes nos salles et **jusqu'à 100 personnes** dans notre amphithéâtre.



RETRANSMISSION LIVE DE VOS ÉVÉNEMENTS*

Pour encore mieux vous accueillir, l'Espace Hamelin a investi dans un système audio vidéo combiné, disponible en option pour vous permettre d'accueillir les participants dans des conditions optimales.

Des prestations adaptables à vos plateformes de **visioconférence online**.

Caméra grand angle pour filmer les intervenants présents en salle + micro Bluetooth mobile
**sur devis*





PRESTATIONS DE RESTAURATION

Organisation de **déjeuners, dîners, cocktail.**

Devis sur demande

Partenaires traiteur Raynier Marchetti et Autret

Un **restaurant d'entreprises** accessible à tous.

elior 



Vous recherchez des bureaux en plein coeur de Paris ?

Situé au cœur du 16^{ème} arrondissement de Paris, dans le Quartier Central des Affaires, notre immeuble historique participe à la dynamique du quartier. En effet, le QCA constitue le pôle d'emplois et de business le plus important de l'agglomération parisienne.

A proximité du Trocadéro et des Champs Elysées, les lignes 6 (Boissière) et 9 (Iéna) sont accessibles à 5 minutes à pied.

En location

**Différentes surfaces disponibles
de 15 à 100m²**

Places de parking dans l'immeuble

Multitude de services à disposition

Restaurant d'entreprises sur site, location de salles de réunion, service informatique, agence graphique communication, service RH et paie ...

Pour toute demande :

cmatagne@espace-hamelin.fr

AGENCE DE COMMUNICATION INTÉGRÉE

**Conseil, accompagnement et gestion de
l'ensemble de vos projets de communication
(print | web | event).**

**Créations graphiques tous supports - tous
formats**

Location de salles :

Clara ABADIN - 01 45 05 71 02 - cabadin@espace-hamelin.fr

Communication et événements :

Marie VIDAL - 01 45 05 70 12 - mvidal@espace-hamelin.fr

www.espace-hamelin.fr



Bâtiment

PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE

Il y a mieux à FAIRE*



De gauche à droite :
Roland MONGIN, Délégué Général FDME | Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée chargée du logement | Anne-Sophie PERRISSIN-FABERT, Déléguée Générale IGNES | Philippe RIFAUX, Délégué Général FFIE

IGNES, la FDME et la FFIE ont organisé le 1^{er} septembre une Webconférence sur le thème : « Rénovation énergétique & Solutions de pilotage, une opportunité de business à saisir », en présence d'Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition Ecologique, chargée du logement. Initiée dans la dynamique de l'annonce du coup de pouce « thermostat », cette conférence avait pour objectif d'informer, en amont, les adhérents des trois syndicats sur les nouvelles opportunités autour des solutions de pilotages dans le résidentiel.

Les acteurs de la filière - Fabricants, Distributeurs, Intégrateurs électriciens - ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir les solutions de pilotages éligibles au coup de pouce, partager des recommandations afin de mieux les vendre et enfin connaître les différents dispositifs mis en place pour faciliter la collecte des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE). Cette conférence a également été l'occasion de présenter en avant-première la nouvelle campagne grand public* FAIRE portée par l'ADEME dédiée à la maîtrise des consommations d'énergie.

A l'issue de cet échange, la Ministre a rappelé qu'il ne fallait pas opposer rénovation énergétique et maîtrise de l'énergie mais que les deux axes étaient importants. Raison pour laquelle le gouvernement avance en parallèle sur ces deux volets.

Pour en savoir plus :

- Visionnez l'intervention de Madame la Ministre [ici](#)
- Téléchargez la présentation : [La présentation de la webconférence «Les solutions de pilotage : une opportunité de business à saisir»](#)



LES TROPHÉES — DE L'ASCENSEUR

#TROPHEESDELASCENSEUR2020

Les candidatures sont ouvertes !

Le 15 octobre dernier, un appel à candidatures a été lancé pour les 6èmes Trophées de l'Ascenseur. Créés à l'initiative de la Fédération des Ascenseurs en 2015, ces Trophées incarnent la volonté des professionnels de la mobilité verticale de présenter et de promouvoir des solutions pour une ville accessible, durable, inclusive, mobile, intergénérationnelle et connectée.

Les Trophées de l'Ascenseur 2020 récompensent 6 projets réalisés par des maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages en France, intégrant une ou plusieurs solutions de mobilité verticale*, en habitat collectif et maison individuelle, dans le neuf comme dans l'ancien, immobilier d'entreprise, espace public.. Leur finalité : faciliter le quotidien de tou(te)s.

Seront sélectionnés les meilleurs projets présentés dans 6 catégories : architecture et intégration urbaine, bien-vivre et accessibilité, technologies, aménagement de l'habitat, environnement et développement durable, amélioration de la vie quotidienne. Un prix spécial du jury pourra également être remis. La cérémonie de remise des prix sera tiendra au printemps 2021, en présence de l'ensemble des professionnels partenaires de la mobilité verticale.

*ascenseur, élévateur, plate-forme, monte-escalier, escalier mécanique, trottoir roulant, monte-charge..

Économie circulaire



PAROLE D'EXPERT

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE & ECONOMIE CIRCULAIRE Où en est la loi ?

Décryptage avec Anne-Charlotte WEDRYCHOWSKA, Directrice économie circulaire & RSE de la FIEEC. Elle revient sur l'avancement des travaux de rédaction de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi « AGEC » et nous en dit plus sur les actions de la FIEEC.

Publiée au Journal Officiel le 11 février 2020, la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire comporte de nombreuses mesures avec de réels impacts pour les Industries électriques, électroniques et de communication. Et pas moins de quatre-vingt-treize textes d'application doivent en préciser les modalités d'applications.

La FIEEC participe donc activement aux différentes concertations et consultations menées par les pouvoirs publics pour s'assurer de la prise en compte des réalités opérationnelles et des enjeux propres de nos filières dans l'application de ces dispositions.

« Pour y voir plus clair dans cet arsenal juridique complexe, nous avons souhaité faire un point sur l'avancement des travaux de rédaction des différents textes par grandes thématiques au regard des échéances prévues par la loi. » explique Anne-Charlotte.

Améliorer l'information du consommateur

Afin d'aider les Français à faire des choix de consommation responsables, la loi a établi une liste de qualités et caractéristiques environnementales des produits pouvant être communiquées au consommateur. Figurent notamment sur cette liste l'incorporation de matières recyclées, l'emploi de ressources renouvelables, la durabilité, la comptabilité, la réparabilité, les possibilités de réemploi, la recyclabilité et la présence de substances dangereuses, de terres rares et de métaux précieux, de même que les primes et pénalités versées par le producteur aux éco-organismes en fonction de critères, de performance environnementale de ses produits. Les produits soumis à ces nouvelles obligations d'informations restent à définir par décret.

La présence éventuelle de substances identifiées comme perturbateurs endocriniens par l'ANSES doit également être signalée sous un format ouvert et facilement accessible au public. Sur la base des recommandations de l'ANSES, le pouvoir réglementaire peut imposer aux fabricants des produits contenant des perturbateurs endocriniens d'y apposer un pictogramme ou d'avoir recours à un autre moyen de marquage, d'étiquetage ou d'affichage.

Enfin, la loi institue un dispositif d'affichage environnemental et social volontaire, basé principalement sur une analyse de cycle de vie.

« Certains des textes d'applications sont encore en cours de rédaction par les pouvoirs publics. Une attention toute particulière est portée par la FIEEC sur la cohérence des dispositions françaises avec celles déjà existantes au niveau européen, notamment le Règlement REACH, afin de ne pas créer de distorsions de concurrence entre les acteurs ni dupliquer des obligations à différents échelons. »

« La FIEEC travaille par ailleurs de concert avec ses homologues d'autres secteurs industriels pour définir une approche coordonnée en la matière ; et poursuivre son implication sur le sujet afin de contribuer au projet de décret de cadrage général de la mesure dès que la concertation auprès des parties prenantes sera initiée. »

La loi consacre une large place à l'allongement de la durée d'usage des produits notamment en favorisant leur réemploi. Parmi les mesures annoncées et impactantes figure la mise en place d'un indice de réparabilité à partir du 1^{er} janvier 2021 incluant notamment dans ses critères le prix des pièces détachées et la présence éventuelle d'un compteur d'usage. Cet indice doit permettre aux consommateurs d'orienter

leurs achats vers des produits plus réparables. A partir de 2024, certains équipements électriques et électroniques (EEE) afficheront en complément ou remplacement de cet indice de réparabilité un indice de durabilité qui prendra en compte des critères tels que la fiabilité et la robustesse.

« La FIEEC et ses adhérents se sont fortement mobilisés dans les groupes mis en place par l'Administration pour obtenir une mise en œuvre cohérente et réaliste de l'indice de réparabilité. A ce jour, les textes réglementaires et les notices explicatives nécessaires aux professionnels pour calculer l'indice ne sont pas encore publiés malgré une entrée en vigueur imminente. »

« Les travaux relatifs à l'indice de durabilité sont en train d'être initiés par les pouvoirs publics et feront donc l'objet d'une contribution de la FIEEC dans les mois à venir. »

Pour valoriser les produits réparables auprès du consommateur, le texte renforce également les dispositions relatives à l'information sur les délais de mise à disposition des pièces détachées et réduit les délais de livraison de ces pièces à 15 jours ouvrables*. D'autres mesures comme l'interdiction de certaines pratiques empêchant la réparation, l'obligation pour les réparateurs professionnels de proposer au moins une pièce issue de l'économie circulaire, ou le renouvellement de la garantie légale de conformité du bien renouvelé si le vendeur a été dans l'incapacité de le réparer, vont également dans le même sens.

« Plusieurs de ces mesures soulèvent des questions pratiques auxquelles notre Fédération s'efforce de trouver des réponses opérationnelles et pragmatiques, en lien avec l'Administration. »

De nouvelles exigences en matière d'information relatives aux mises à jour de logiciels sont aussi prévues, le vendeur devant par exemple veiller à ce que le consommateur reçoive les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité des biens pendant une période d'au moins deux ans. Un rapport du Gouvernement au Parlement sur l'obsolescence logicielle est également attendu.

« Ce sujet est relativement nouveau pour nos industries et nécessite une concertation importante avec l'ensemble de la chaîne de valeur afin de mieux comprendre les responsabilités et moyens d'actions des uns et des autres en vue de répondre à l'obligation légale. La Fédération va donc s'impliquer sur ce sujet dans les mois à venir. »

*s'inspirant en cela de la Directive européenne relative à l'écoconception des produits liés à l'énergie qui impose ce délai pour certaines pièces dans certaines catégories de produits.

Enfin, la loi instaure une signalétique commune de tri pour tous les produits à destination des consommateurs et relevant d'un dispositif de REP, à l'exception des emballages ménagers de boissons en verre. Le logo obligatoire harmonisé est le TRIMAN déjà instauré par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. La loi AGECE vient renforcer les obligations de marquage et prévoit que cette signalétique soit accompagnée d'une information précisant les modalités de tri ou d'apport du déchet issu du produit. Cette obligation va de pair avec une harmonisation nationale des consignes de tri (2022).

« La FIEEC, déjà mobilisée sur le sujet dans le cadre d'une précédente loi, s'est de nouveau attachée à sensibiliser les pouvoirs publics sur les contraintes industrielles de ce type de mesures qui constituent par ailleurs une entrave à la libre circulation des marchandises au sein de l'UE. »

Favoriser le réemploi et la réutilisation

A travers diverses dispositions, la loi vise également à lutter contre le gaspillage, en favorisant notamment le réemploi et la réutilisation. Ainsi, le texte impose l'interdiction de destruction de tous les produits non alimentaires invendus. Dans l'idéal, ces invendus devraient être donnés à des structures de l'économie sociale et solidaire en vue du réemploi. Ils pourront aussi être recyclés, sauf pour certains produits d'hygiène et de puériculture, qui seront impérativement réutilisés.

La loi cherche également à mieux encourager les acheteurs publics à s'approprier cette démarche d'économie circulaire en introduisant des critères spécifiques sur le réemploi, la réutilisation ou encore l'intégration de matière recyclée dans les appels d'offres publics.

« La FIEEC s'est principalement mobilisée au cours des débats parlementaires sur les dispositions relatives à la commande publique en soulignant l'importance d'établir des critères de commande publique réalistes et une entrée en vigueur dans un délai raisonnable, afin de ne pas systématiquement exclure du marché les entreprises les plus fragiles. Nous poursuivons cet investissement dans le cadre du projet de décret en cours de rédaction. »

La responsabilité des producteurs

La refonte du système de la responsabilité élargie du producteur est un enjeu majeur de la loi AGECE. Elle concerne d'abord le fonctionnement du dispositif avec la création d'un socle de règles plus précises et, dans la mesure du possible, harmonisées entre les filières en termes d'agrément des éco-organismes et/ou systèmes individuels.

Une partie de ces dispositions étaient déjà inscrites dans le cahier des charges de certaines filières, dont celles des DEEE et des piles et accumulateurs pour ce qui concerne les adhérents de la FIEEC. La loi prévoit, par ailleurs, un renforcement du contrôle et des sanctions des éco-organismes en cas de non atteinte de leurs objectifs de prévention et de gestion des déchets.

Elle veut également rendre ces filières REP plus transparentes et impose aux acteurs des obligations de transmission d'informations plus fortes. Enfin, la gouvernance des filières REP sera revue avec notamment l'accroissement du rôle de l'ADEME. Les éco-organismes quant à eux devront se doter d'un comité de parties prenantes dont les avis publics seront préalables à certaines de leurs décisions. De nouvelles responsabilités sont par ailleurs attribuées aux producteurs et à leurs éco-organismes, parmi lesquelles l'obligation de contribuer à des projets d'aide au développement, de soutenir les réseaux de réemploi, de réutilisation et de réparation, de lutter contre les dépôts sauvages...

A cette fin, des fonds dédiés au réemploi et à la réparation financés par une partie des éco-contributions versées par les producteurs à leurs éco-organismes et par les producteurs en système individuel seront instaurés. Enfin, le texte crée de nouvelles filières, dont une filière REP sur les déchets du bâtiment et une autre sur les déchets d'emballages professionnels.

« Ce volet de la loi AGECE représente un enjeu majeur, notamment sur le plan financier, pour les industriels de la FIEEC très impliqués depuis de nombreuses années dans les filières DEEE, Piles et accumulateurs mais également emballages et papiers, au regard de l'ampleur des nouvelles missions qui leur sont imposées par la loi. Un enjeu de concurrence entre les acteurs est également posé concernant la gestion des nombreuses données de reporting évoquées par le texte, les choix des bénéficiaires des fonds ou encore la détermination de critères de modulation orientant les choix de conception des producteurs. »

« Compte tenu de l'expérience acquise dans la gestion des filières REP pour les équipements, nos industries se sont tout particulièrement mobilisées sur les nombreux textes d'application en la matière : Gouvernance des filières, Comité des Parties prenantes, fonds dédiés au réemploi/réutilisation ou à la réparation, conditions d'agrément des systèmes individuels comme des éco-organismes, périmètre même de la REP, éco-modulation des contributions, filières REP sectorielles. Tous ces sujets ont fait l'objet d'une analyse approfondie et de propositions détaillées. Nous attendons désormais l'avis du Conseil d'Etat sur les différentes mesures arbitrées par les pouvoirs publics. »

Les travaux de rédaction des textes réglementaires vont se poursuivre dans les prochains mois avec les autorités compétentes afin de rendre les dispositions législatives le plus opérationnelles possible.

Enfin, deux éléments importants sont à prendre en compte pour donner de la lisibilité et de la stabilité aux industriels dans leur démarche de transition vers une économie circulaire :

- Une coordination avec les mesures annoncées par la commission européenne dans son plan d'action économie circulaire en mars dernier ;
- Un suivi et une mise en cohérence des mesures adoptées par la Convention Citoyenne pour le Climat en juin dernier, qui revient sur certaines thématiques d'ores et déjà traité par la loi AGECE et ses textes d'application.



IMPACT ENVIRONNEMENTAL NUMÉRIQUE

L'AFNUM s'implique



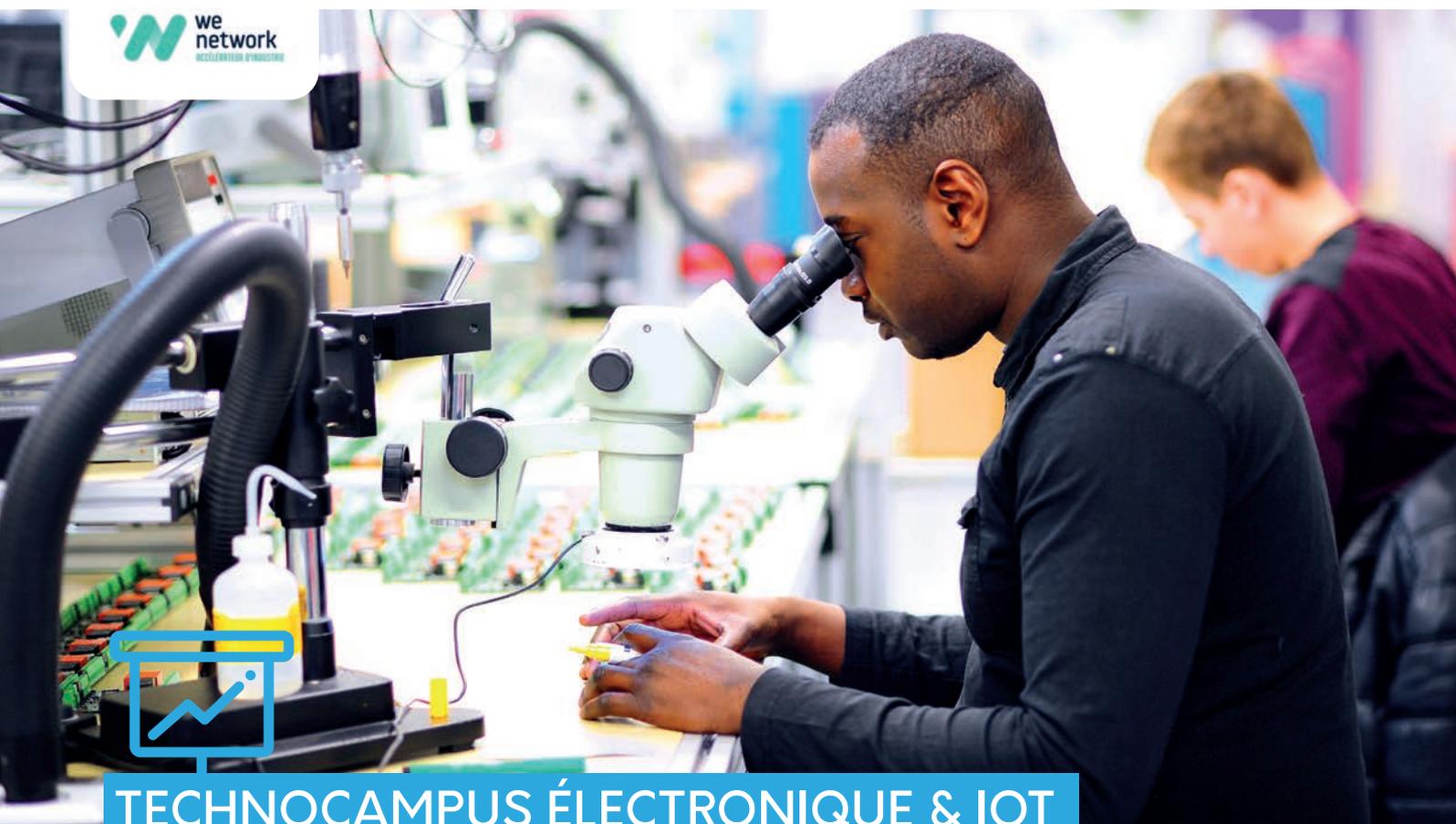
Qu'il s'agisse de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, des travaux de l'ADEME et de l'ARCEP, de la feuille de route du Conseil National du Numérique (CNNUM) ou encore de la mission d'information au Sénat sur l'empreinte environnementale du numérique... l'AFNUM s'implique !

A l'heure où la Commission Européenne dévoile les différents plans d'action qui composent son Green Deal, le numérique est au cœur des attentions tant par son potentiel en tant que levier de la transition que du fait de son empreinte environnementale. L'expansion du numérique et sa transversalité à tous les secteurs posent néanmoins la question de l'augmentation de son impact environnemental à mettre en perspective avec les gains qu'il permet toutefois.

Dans ce contexte, l'AFNUM défend la nécessité d'objectiver les chiffres, y compris en termes de gains apportés par le numérique aux autres secteurs et de disposer d'un état des lieux clair et exhaustif des réglementations et initiatives en place. Impliquée dans les différents travaux en cours, l'AFNUM a rassemblé pour vous ses messages transverses et recommandations.

Pour connaître la position de l'AFNUM, [cliquez ici](#).





TECHNOCAMPUS ÉLECTRONIQUE & IOT

La formation certifiante du GRETA-CFA ouvre ses portes

Animé par We Network, le Technocampus Electronique et IoT est un dispositif régional en faveur de l'excellence technologique et du monde industriel de demain. Sur plus de 7000m², il favorise l'innovation et la formation en renforçant les passerelles entre les mondes académiques et industriels. Un lieu unique en France porté par la filière de l'assemblage électronique pour accélérer la transformation de toutes les industries.

Les formations délivrées s'appuient sur l'infrastructure unique du Technocampus Electronique et IoT pour encourager dès que possible la mise en pratique des apprentissages et l'étude de cas concrets afin de donner aux apprenants les clés et les outils qui leur permettront d'accéder demain à un emploi de production au sein de la filière électronique. C'est pour cette raison que le GRETA-CFA a choisi cet endroit unique en France pour délivrer l'une de ses formations professionnelles de niveau 3.

Ana Loizeau, responsable formation chez We Network, est enthousiaste: « L'ouverture d'une formation longue certifiante au sein du Technocampus Electronique & IoT est une première ! Et accompagner le GRETA-CFA pour cette formation était une évidence. Dans l'idée de toujours mieux servir la filière électronique et former les professionnels de production de la filière de demain ».

Cette formation offre ainsi, à l'Ouest, une véritable réponse aux besoins de recrutement de la filière électronique. Implantés dans les établissements de l'Education nationale, les GRETA-CFA répondent aux besoins de professionnalisation tout au long de la vie des salariés, demandeurs d'emploi et des jeunes en insertion professionnelle. Loïc Etienne, conseiller en formation professionnelle au GRETA-CFA 49, souligne : « Le Technocampus Electronique & IoT est le lieu idéal pour une véritable immersion de nos apprenants au sein de leur futur environnement de travail. Cela rend cette formation d'autant plus pertinente pour les chercheurs d'emplois ».

Le titre professionnel « Agent de Montage et de Câblage en Électronique (AMCE) » se déroulera du 09 novembre 2020 au 30 avril 2021, en partie sur le Technocampus d'Angers (49).

Pour plus d'informations sur la formation, contactez loic.etienne@ac-nantes.fr

Électrique

LES COMPOSANTS NE SONT PAS ACCESSOIRES !

La campagne de sensibilisation est lancée



Le 17 septembre, plus de 120 personnes se sont connectées afin d'assister à la webconférence organisée par IGNES et PROMOTELEC autour du thème : « Cheminement de câbles et composants : une association gagnante ».

Souvent identifiés comme des éléments accessoires, les composants - angle, jonction, embout, fixation - font pourtant partie intégrante des solutions de cheminement de câbles - moulure, plinthe, goulotte, conduit, chemin de câbles - pour assurer la performance et la sécurité d'une installation électrique et numérique.

Pour rappeler les bonnes pratiques, IGNES et Promotelec - en partenariat avec l'ANITEC, la CAPEB, le CONSUEL, la FDME, FEDELEC et la FFIE - lancent une campagne de sensibilisation auprès des professionnels de la filière, et proposent à cette occasion une évolution sémantique : du terme « accessoire » (pièce de forme) vers le terme « composant ».



Une campagne de sensibilisation destinée aux professionnels de la filière

S'appuyant sur une vidéo animée, séquencée en 4 scénettes thématiques (sécurité, performance, évolution de l'installation, optimisation du rapport temps/budget) et un support écrit (papier/numérique), cette campagne sera relayée sur les écrans TV des points de vente des distributeurs, les sites internet des industriels et des ainsi que sur les réseaux sociaux tout au long du 4^{ème} trimestre 2020.

Pour plus d'informations : www.ignes.fr



RÈGLEMENT PRODUITS DE CONSTRUCTION

Le dernier-né des outils du SYCABEL est arrivé



Le SYCABEL vient de mettre en ligne [un site internet totalement responsive](#) qui s'adresse aux installateurs et bureaux d'études afin de les guider pas à pas dans l'application du Règlement Produits de Construction (RPC) appliqué aux câbles. Véritable outil pratique et opérationnel, ce site s'attache à les informer du rôle qu'ils ont à jouer et des démarches correspondantes pour mener à bien leurs projets.

Le RPC est un règlement majeur de la législation française qui encadre la contribution des produits de construction à la sécurité des personnes et des biens. Depuis le 1^{er} juillet 2017, tous les fils et câbles installés de façon permanente

dans un ouvrage de construction (génie civil ou bâtiment) relèvent de ce règlement.

Didactique, ce site est organisé en 4 rubriques correspondant aux phases à suivre pour sélectionner les bons câbles en fonction des types de bâtiments et des risques d'incendie potentiels :

1. RPC c'est quoi ?
2. Avant mon achat
3. Bien choisir mon câble
4. Mes obligations de suivi

ETIQUETTE ENERGIE

Deux nouveaux guides pratiques !



En électroménager, l'étiquette énergie des appareils de Froid (réfrigérateur, congélateur, appareil combiné) et de Lavage (lave-linge, lavante-séchante, lave-vaisselle) va prochainement évoluer. Pour accompagner au mieux le secteur et les consommateurs durant la période de transition, qui débutera dès cet automne, le Gifam, en collaboration avec l'ADEME a publié deux guides pratiques :

- [« Électroménager : Zoom sur la nouvelle étiquette énergie »](#)
- [« L'étiquette énergie évolue »](#)

Destiné au secteur de la Distribution, le premier guide développe de manière concrète les obligations des fabricants et des distributeurs concernant la mise en place de la nouvelle étiquette.

Le second, quant à lui, est plutôt dédié à l'information du consommateur. Il revient sur les enjeux induits par cette nouvelle réglementation et les objectifs visés par le changement d'échelle d'efficacité énergétique des produits.

Innovation

CES UNVEILED



Comme chaque année, la FIEEC est partenaire du CES Unveiled Paris. L'ambition est claire : **démontrer la puissance de la technologie pour relever les défis mondiaux**. Cet événement est une occasion unique de découvrir les grandes tendances, les technologies et les débats qui stimulent la communauté mondiale en ces temps de crise. C'est également une magnifique opportunité d'écouter les leaders de l'industrie, les représentants du gouvernement et les influenceurs technologiques.

Regroupant cette année les CES Unveiled Paris et Amsterdam, l'événement s'est tenu le 15 octobre dernier en format entièrement numérique.

Plusieurs tables rondes se sont succédées avec, comme fil rouge, le rôle des technologies pour accompagner les entreprises à faire face à l'incertitude et les rendre plus résilientes dans un contexte de défis mondiaux stratégiques. A l'occasion de l'une d'entre elles sur le **"Leadership during Disruptive Times"**, **Benoît COQUART, Vice-président de la FIEEC en charge du Bâtiment & PDG de Legrand, s'est notamment exprimé sur son expérience de gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19**. Il est notamment revenu sur le rôle joué par les technologies pour faire face aux besoins renforcés par la crise (infrastructures pour le télétravail, e-santé, résilience des réseaux énergétiques...).

Pour voir l'intervention en replay, rendez-vous sur : ces.tech



PRIX TELECOMS INNOVATIONS

L'AFNUM partenaire de l'édition 2020



Cette année, le Prix Télécoms Innovations récompense des projets novateurs pour valoriser des initiatives numériques innovantes dans les territoires qui favorisent la transition écologique pour un monde plus responsable et durable.

La crise pandémique que nous avons vécue a montré que le numérique est désormais un pilier de notre quotidien et qu'il peut être une formidable opportunité pour développer des initiatives solidaires au bénéfice de tous. Ces initiatives nous permettent d'adopter les bons usages dans un contexte où le développement d'une économie durable, fondée sur l'économie circulaire, l'écoconception et les circuits courts est plus que jamais d'actualité.

L'AFNUM est fière de participer à cette cinquième édition aux côtés d'autres partenaires dont le Ministère de la Transition écologique et solidaire, l'ADEME, TECH IN France et O1TV.

« À l'AFNUM, nous sommes persuadés que le numérique offre un potentiel unique de réduction des émissions carbone dans de très nombreux secteurs de l'économie » précise Caroline MARCOUYOUX, responsable RSE et communication. Et de poursuivre « C'est pourquoi, il nous a paru important et parfaitement cohérent avec nos ambitions et nos valeurs de nous associer à ce Prix, afin d'identifier des projets qui contribuent à limiter les impacts environnementaux en développant de nouveaux usages numériques ».

Pour en savoir plus, [cliquez-ici](#).

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

6 conseils pour se protéger



« Les inventions, innovations et créations exploitées par les entreprises font partie de leur capital immatériel et sont sources de revenus. Pour se protéger des contrefaçons, il leur est fortement recommandé de mettre en place une stratégie de propriété intellectuelle. Quels sont les outils et les concepts de protection existants ?

Tour d'horizon par Manal EL BEKKARI, doctorante de l'IAE de Lyon »

1 Créer un portefeuille de propriété industrielle

Sans titre de propriété industrielle (marque, brevet), il n'est pas possible de mener une action contre la contrefaçon et de réclamer son droit. Mais le dépôt d'un brevet reste très coûteux pour une PME, d'autant qu'il faudra encore dépenser de l'argent pour le défendre. De plus, il implique, pour prouver son innovation, de révéler des informations précises à ses concurrents, ce qui crée une source potentielle de contrefaçon. C'est pourquoi les PME n'y ont recours que lorsque c'est vraiment nécessaire, par exemple quand elles ouvrent une filiale en Chine, ou alors quand elles pensent pouvoir rentabiliser le brevet durablement ou également quand ça porte sur des éléments difficilement protégeables par le secret. Dans les pays « sensibles » en matière de contrefaçon, il est conseillé de déposer au moins une marque, une opération plus simple et moins coûteuse que le dépôt de brevet.

2 Utiliser un dispositif technologique de sécurité

Afin de renforcer le dépôt du brevet, il sera bien efficace d'ajouter un petit système de sécurité sur son produit, utilisant des technologies de marquage et de traçabilité (étiquettes, code barres, QR code, etc.) : par exemple, un QR Code à prendre en photo ou un code à saisir sur son téléphone, permettant de vérifier, avant l'achat, que le produit n'est pas contrefait. Pour certains produits, on peut aussi mettre en place un système où l'acheteur doit s'enregistrer sur internet pour accéder à la garantie. Les systèmes sont multiples et peuvent s'adapter aux contraintes financières et techniques de différents secteurs. Il est important de mener une analyse stratégique-commerciale afin de trouver la bonne solution.

3 Intégrer le risque de contrefaçon dans le choix du pays visé

Savoir si, dans un pays donné, la propriété intellectuelle est respectée ou non, est un critère pour choisir ses débouchés commerciaux et ses sources d'approvisionnement. Avant de se lancer à l'international, il faut recueillir un maximum d'informations sur le pays visé pour évaluer le risque potentiel de contrefaçon pour le type de produit que l'on vend, et adapter sa stratégie de protection en conséquence. Il faut tenir compte des différences culturelles : dans certaines régions du monde, la contrefaçon reste bien tolérée et sur d'autres les contrefacteurs sont protégés par des organisations criminelles. Il peut être utile de bénéficier de conseils spécialisés sur certains marchés, consulter les statistiques en la matière ou même constituer un réseau d'entreprises pour le partage d'expérience sur ce sujet.

4 Être vigilant sur le choix du partenaire local

Le choix du partenaire local est crucial. S'il est fiable, il sera une aide précieuse pour franchir les barrières de la langue et de la culture, donner un vrai pouvoir de dissuasion et faire la police le cas échéant. Mais si c'est une personne malhonnête, il peut être au contraire une grande source d'ennuis. Les contrats ne constituent pas une garantie suffisante car ils ne sont pas toujours malheureusement respectés. En la matière, il est conseillé de signer, plutôt que des

« Non-disclosure agreements » (NDA), des « Non-disclosure non-compete agreements », qui imposent non seulement de ne pas divulguer l'information mais aussi de ne pas l'utiliser à des fins de concurrence, ce qui permet d'avoir une base juridique plus sérieuse. Au minimum, un contrôle de réputation, mené sur l'entreprise et sur son dirigeant, s'impose avant d'accorder sa confiance ; il s'agit de regarder si le partenaire potentiel n'a pas déjà été impliqué dans des affaires juridiques de contrefaçon.

5 Mettre en place un dispositif de veille

Lorsque l'on est engagé à l'international, on a intérêt à mettre en place un système de veille sur la contrefaçon : une veille « cible » sur le pays visé et une veille « radar » au niveau international, pour surveiller le marché et le « grey market », ne serait-ce que sur internet. L'Office of United States Trade Representative publie une « Out-of-cycle Review of notorious markets » qui liste les principaux marchés online mais aussi physiques de contrefaçon. Les entreprises peuvent ainsi regarder si leurs produits sont en vente sur ces sites. Dans cette optique de veille, il est également utile de faire partie d'associations qui travaillent sur la contrefaçon dans son secteur.

6 Installer des bonnes pratiques

Innover et renouveler fréquemment ses offres est également un bon moyen de se protéger contre la copie. Et si l'on n'a pas d'innovation technologique sous la main, on peut toujours modifier le design ou le packaging de ses produits. Il ne faut pas non plus hésiter à communiquer sur la contrefaçon, en interne pour installer une forme de vigilance, et même, si besoin, à destination de ses clients, en leur expliquant comment distinguer des produits contrefaits des originaux, comme le font des entreprises comme Seb ou STIHL.

Être vigilant sur le transfert de connaissance et la protection de ses prototypes, mais aussi avec les stagiaires et les collaborateurs, bien contrôler les déperditions et les non-conformités, mettre en place une organisation claire et dédiée pour traiter ce sujet sont autant de bonnes pratiques à recommander.



CONCOURS DE CREATION DE LUMINAIRES 2020



Le GIL-Syndicat du luminaire en partenariat avec les Ateliers de Paris organise, tous les 2 ans, un grand concours de création de luminaires destiné aux écoles d'arts dédiées aux métiers d'art et au design et installées sur le territoire français.

L'ensemble des luminaires des élèves concourants ont été exposés le 1er octobre 2020 aux Ateliers de Paris. 4 luminaires, parmi ces 23 pièces, ont été sélectionnés par le Jury.

Avec comme critères de notation : la fonctionnalité & l'ergonomie, l'innovation, l'expression et l'éclaircement.



ÉTUDE INÉDITE EMPLOIS ET COMPÉTENCES

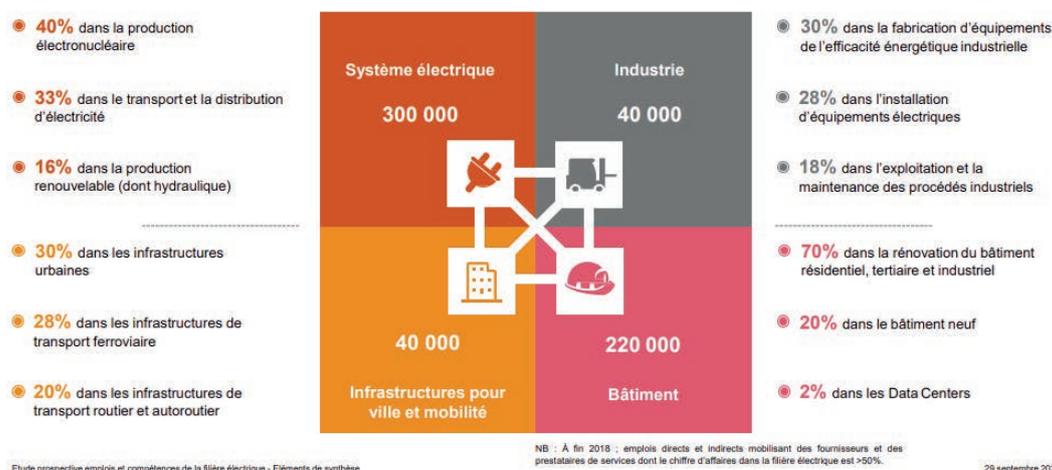


La filière électrique fait face à des enjeux communs

Le 29 septembre 2020, les fédérations et organisations professionnelles de la filière électrique – FFIE, FIEEC, IGNES, Industries Méditerranée, GIMELEC, SERCE, Think Smart Grids, UFE – ont présenté après **18 mois d'un travail collégial et collaboratif**, les premiers résultats de l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) signé en avril 2019.

Réalisée sous l'égide du **Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion**, avec le soutien du **Ministère de la transition écologique**, 4 fédérations syndicales (CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC) et avec l'appui du cabinet PwC, cette étude prospective emplois et compétences, au périmètre inédit, permet d'appréhender concrètement les évolutions à venir des emplois et des compétences de la filière électrique.

La filière, présente dans tous les secteurs de l'économie, compte aujourd'hui quelques **600 000 emplois** directs et indirects en France. Ces emplois pérennes, qualifiés et ancrés dans les territoires sont répartis de la façon suivante :



La filière électrique se trouve au cœur des transitions énergétique et numérique : évolution du mix énergétique (énergies vertes et production décentralisée, autoconsommation stockage...), développement du bâtiment durable et connecté, de la mobilité électrique et de la ville intelligente.

Le respect des objectifs fixés dans le cadre de la PPE constitue un **potentiel de création de plus de 200 000 emplois** supplémentaires dans les territoires **d'ici 2030**. Le potentiel de création d'emplois dans la filière est notamment porté par : la rénovation énergétique des bâtiments avec 80 000 emplois, et les énergies renouvelables électriques à hauteur de 34 000 à 66 000 emplois selon les hypothèses de la PPE.

Benoit COQUART, Vice-président Bâtiment de la FIEEC et Président d'IGNES a rappelé à cette occasion : « *Nous avons une filière extraordinaire en France depuis les producteurs jusqu'aux installateurs/intégrateurs. Et c'est typiquement un sujet (ndlr emplois et compétences) sur lequel on doit avancer ensemble* ».

Vous pouvez télécharger la [synthèse de l'étude](#) et [accéder au replay de la conférence](#).

LA PRIME ALTERNANCE, C'EST LE BON PLAN !

Jusqu'au 28 février 2021, pour tout recrutement d'un alternant préparant un titre professionnel ou diplôme du CAP au Bac +5, les employeurs bénéficient d'une prime à l'embauche de 5 000€, pour un alternant de moins de 18 ans, et de 8 000€ pour un alternant majeur de moins de 30 ans.

A noter que tous les certificats de qualification professionnelle sont aussi concernés, qu'ils fassent mention d'un niveau ou pas. Sont aussi éligibles à la prime, les apprentis en situation de handicap et les sportifs de haut niveau en reconversion. Ces publics ne sont pas soumis à la limite d'âge. De bonnes raisons supplémentaires de faire le choix de l'alternance, pour nos jeunes, comme pour nos entreprises.

Comment en bénéficier ? Cette aide exceptionnelle sera perçue pour la première année de contrat quelle que soit la taille de l'entreprise. Une seule condition, pour les entreprises de plus de 250 salariés : respecter un quota de 5% d'alternants dans ses effectifs au 31 décembre 2021. Ce quota est réduit à 3% si l'entreprise justifie d'une augmentation du nombre d'alternants d'au moins 10% par rapport à 2020.

Quel est le coût ? Avec cette mesure, pour la première année du contrat, le reste à charge pour le recrutement d'un jeune en alternance n'a jamais été aussi faible ! Et pour les apprentis, si le contrat se poursuit dans la même entreprise, cette dernière est éligible à l'aide unique à l'embauche. Elle pourra donc percevoir 2 000 euros la deuxième année d'exécution du contrat et 1 200 euros la troisième année d'exécution du contrat.

Chefs d'entreprise,
8 000 €
ÇA PÈSE DANS
LA BALANCE
alternance.medef.com

MEDEF

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : alternance.medef.com

GESTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES

La FIEEC lance sa formation

Dans un contexte de renforcement des exigences liées à la gestion des substances réglementées, et dans une recherche de transparence et de développement de l'économie circulaire, la FIEEC propose une formation ciblée sur ce sujet clé pour les industriels électriques, électroniques et de communication.

De la définition des substances réglementées, en passant par le rôle des différents acteurs d'une chaîne d'approvisionnement, à la gestion des substances dans les processus de fabrication, d'assemblage, de déclarations, d'étiquetage ou encore d'emballage, vous aurez une approche 360° du sujet. Cette session d'une journée sera agrémentée de nombreux exemples pratiques autour d'une pédagogie interactive, et délivrée par deux intervenants experts dans leur domaine :

Pour compléter le formulaire d'inscription [cliquez-ici](#).

Gestion des substances dangereuses dans le secteur des équipements électriques et électroniques

Prévention et maîtrise des risques, obligations de communication et de déclaration, modalités de contrôle

OBJECTIFS

Formation généraliste à destination des industriels du secteur des Industries Électriques Électroniques et de Communication, dans un contexte de renforcement des exigences liées à la gestion des substances réglementées dans une recherche de transparence et de développement de l'économie circulaire.

LES +

- Possibilité d'adresser vos questions aux intervenants à l'issue de la réunion si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur les thématiques abordées.
- Des modules complémentaires, plus spécifiques à certaines thématiques, pourront être élaborés en fonction des attentes des participants.

INFOS PRATIQUES

Publics concernés :

Responsables QSE, Achats, R&D, exploitants de sites industriels

Durée :

1 journée (7 heures)
9h/12h - 13h/17h

Tarif :

840€ HT par personne (TVA 20%)
(formation non éligible au CPF et à toute prise en charge. Nous vous conseillons de contacter votre OPCO)

PROGRAMME

Introduction

Règlementations applicables aux substances et mélanges dangereux

- Utilisation dans les produits
- Utilisation dans les installations industrielles

Définition et sources des substances réglementées

- REACH
- CLP
- Polluants organiques persistants
- RoHS
- Nanomatériaux
- DEEE
- Spécificités sectorielles

FOCUS Base de données ECHA sur les réglementations applicables aux différentes substances

Rôle des différents acteurs d'une chaîne d'approvisionnement

Gestion de substances réglementées dans le processus de fabrication ou d'assemblage

Gestion de substances réglementées dans les produits mis sur le marché

FOCUS Exemple des plastiques recyclés

Obligations en matière de déclarations et de communication d'informations

- Au sein de la chaîne d'approvisionnement

FOCUS Communication sur les utilisations et conseils d'utilisation en toute sécurité

- Aux consommateurs
- Aux opérateurs de traitement en fin de vie
- Aux agences européennes et françaises

FOCUS Exemple de la base de données SCIP

Obligations en matière d'étiquetage et d'emballage

Modalités de contrôle aux niveaux français et européen

- Obligations et modalités d'autocontrôles
- Responsabilité contractuelle
- Contrôles de police administrative

Intervenants



Matthieu WEMAERE, avocat

Inscrit aux barreaux de Paris et de Bruxelles. Son cabinet est spécialisé en droit de l'environnement, du climat et du développement durable. Il exerce des activités de conseil et de contentieux pour le compte de clients publics et privés



Arthur VANDENBERGHE

Chargé de mission Énergie & Environnement au sein de la FIEEC - Pilote le groupe de travail Substances de la FIEEC

PLAN DE RELANCE EUROPÉEN

Orgalim soutient la transformation industrielle



Dans son discours sur l'état de l'Union du 16 septembre dernier, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a partagé sa vision sur la sortie de crise et la reprise de la croissance européenne. Elle a souligné le rôle du Green Deal et de la stratégie numérique de l'Union Européenne pour construire une Europe plus résiliente, durable et prospère.

Orgalim, qui représente les industries technologiques européennes, considère que le plan de relance européen doit être l'occasion d'accélérer les transformations climatiques et numériques avec un objectif de neutralité climatique de l'Union d'ici 2050. L'atteinte de cet objectif passera, entre autres, par un objectif plus ambitieux de réduction des émissions de GES en 2030 soit une réduction de 50% des émissions par rapport à 1990.

Orgalim a également souligné certains points critiques susceptibles d'affecter la capacité de l'Europe à atteindre ces objectifs climatiques, ainsi que les conditions de succès. Il apparaît ainsi urgent de débloquer les investissements majeurs prévus dans le plan de relance européen et d'instaurer un cadre juridique stable et cohérent avec l'atteinte de cet objectif.

De plus, Orgalim soutient pleinement l'objectif de faire de ces prochaines années la « décennie numérique » européenne. D'autant que l'intelligence artificielle et le Big Data sont des technologies en plein essor qui permettent déjà à nos industries d'être des leaders mondiaux en matière de fabrication de pointe. La FIEEC, en tant que membre de l'association européenne Orgalim, s'associe à l'appel adressé aux dirigeants européens pour soutenir cette transformation industrielle et reconnaître pleinement le rôle transversal de la fabrication de pointe au service de l'ensemble de l'économie européenne.

Le directeur général d'Orgalim, Malte Lohan, a ainsi déclaré : « *L'industrie, et en particulier les industries technologiques européennes, devra jouer un rôle décisif pour assurer une reprise large et durable. [...] Pour réussir, il faudra s'appuyer sur le tissu économique des entreprises de toutes tailles, sur un marché unique florissant et sur une base industrielle tournée vers l'avenir. Les industries technologiques européennes sont prêtes à jouer ce rôle pour mener la transition vers une nouvelle ère numérique.* »

Pour en savoir plus, [cliquez-ici](#).

LE COMMERCE INTERNATIONAL DANS TOUS SES ÉTATS

Guide international de la FIEEC

Dès 2019, la FIEEC a décidé de faire de 2020 l'« Année de l'international » pour les secteurs de l'électricité, de l'électronique et du numérique. Sans se douter alors qu'un événement, lui aussi mondial, allait impacter l'ensemble de la planète.

A l'époque, dans un contexte international déjà perturbé entre les guerres commerciales Etats-Unis/Chine/Union européenne (UE) et la sortie compliquée du Royaume-Uni de l'UE, la Fédération a décidé d'aider les entreprises exportatrices du secteur à garder confiance.

Indépendamment de la crise pandémique inédite que nous traversons, le monde fait face à un bouleversement sans



précédent avec de nouveaux équilibres mondiaux, géopolitiques et des comportements protectionnistes qui déstabilisent les échanges commerciaux. Tout cela a évidemment de lourdes conséquences sur la santé de nos filières industrielles françaises, qui réalisent près d'un tiers de leur chiffre d'affaires à l'export.

Pour les encourager à poursuivre la prospection de marchés extérieurs, la FIEEC a réalisé un Guide de l'International qui a été présenté aux dirigeants d'entreprises à l'occasion d'une webconférence organisée le 15 octobre dernier en présence du Président de la FIEEC, Laurent TARDIF et du Président de sa Commission internationale, Bertrand RAGER. Avec l'aimable participation de Sébastien JEAN en sa qualité de directeur du Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) qui a apporté son éclairage sur les nouveaux équilibres géopolitiques et l'impact sur la politique d'échanges.

Ce guide pratique, construit sous forme de fiches thématiques reprenant l'essentiel des informations douanières et commerciales utiles, sera régulièrement actualisé. A vous, maintenant, de vous l'approprier et de le diffuser largement aux entreprises, particulièrement les PME-ETI, qui ont besoin de règles du jeu claires pour lancer ou poursuivre leurs activités à l'export.

Il constitue un recueil précieux pour se lancer à l'assaut de l'international et sera, nous l'espérons, l'allié de votre développement au-delà des frontières !

Retrouvez le guide numérique en [version PDF ici](#).



«EUROPEAN INDUSTRIAL STRATEGY IN FOCUS»

L'interactivité au cœur d'une stratégie industrielle d'avenir !



Les six derniers mois nous ont rappelé de nombreuses choses que nous avons peut-être oubliées ou tenues pour acquises.

Comme l'a déclaré la présidente de la Commission Européenne Mme Von der Layen dans son discours sur l'état de l'Union le 16 septembre dernier (#SOTEU), « *la pandémie nous a montré à quel point notre communauté de valeurs est fragile [...] et la rapidité avec laquelle elle peut être remise en question dans le monde* ». Elle a également montré à quel point nos sociétés et nos économies sont liées, en remettant la collaboration et la solidarité au cœur de notre prospérité.

C'est dans ce contexte qu'Orgalim a lancé une série d'événements digitaux « European Industrial Strategy in Focus ». Ces événements proposent une plate-forme de discussion et d'engagement entre les principales parties prenantes, centrée sur les questions politiques au cœur d'une stratégie industrielle d'avenir. Qu'il s'agisse des enjeux de reprise industrielle durable, de transformation numérique ou encore du Green Deal, ces différents thèmes sont abordés autour des choix politiques concrets ayant un impact sur les industries technologiques européennes.

Les premiers webinaires lancés dans le courant de l'été ont porté sur :

- L'examen des [problèmes du système européen de normalisation](#),
- L'approche de la [politique industrielle post COVID-19](#),
- L'opportunité pour l'Europe de devenir leader mondial dans le « [Advance Manufacturing](#) ».

Ce format d'échange, qui a connu un succès retentissant, se poursuivra dès l'automne, avec une nouvelle programmation de webinaires :

- « [A Circular Economy supporting Europe's Green Deal climate ambition](#) » qui examinera le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire et discutera des principaux défis et opportunités pour ouvrir la voie à une économie circulaire soutenant l'ambition climatique du Green Deal européen ;
- « [The role of trade driving EU's recovery](#) » se penchera sur les principaux éléments nécessaires à une politique commerciale de l'UE tournée vers l'avenir qui renforcera le leadership de l'Europe dans la course à la compétitivité mondiale ; et
- « [Industrial AI and its impact on existing legislation](#) » qui discutera des fondements de l'IA et de leur importance dans un contexte industriel.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.orgalim.eu ou sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

Carnet

Gilles SCHNEPP



Nos remerciements

Même si la période n'est pas très propice aux toasts, nous souhaitons remercier chaleureusement Gilles SCHNEPP pour son engagement à la Présidence de la FIEEC au cours des 7 dernières années. Le travail accompli pour la filière et ses entreprises n'est plus à démontrer, et nous retiendrons ici quelques actions marquantes. En termes d'influence tout d'abord, il s'est agi de nouer des liens réguliers et permanents avec pas moins de 4 gouvernements pour faire entendre la voix de la Fédération et les enjeux de nos entreprises.

Au cours de sa mandature, nous avons assisté à une montée en puissance des questions environnementales, pour laquelle l'expertise de la FIEEC est maintenant reconnue. Par la force de conviction et l'engagement en faveur des sujets de responsabilité sociétales des entreprises, Gilles SCHNEPP a œuvré pour démontrer que la RSE n'était pas une contrainte mais une opportunité à saisir. Cela a d'ailleurs été le cas dès le début de son mandat avec la COP 21, puis la publication de deux guides sur la RSE.

L'engagement sur ces questions prend d'ailleurs toute sa légitimité dans la période que nous traversons avec le COVID-19 : quel plus bel exemple !

Julia NOJAC BOUTOILLE



Nouvelle Présidente de e-VISIONS

Elue lors du conseil d'administration du 10 septembre dernier, Julia NOJAC BOUTOILLE - dirigeante de NOJAC ENSEIGNES - a déclaré vouloir apporter un « *nouveau souffle à l'organisation professionnelle en s'appuyant sur la qualité des actions et des travaux portés depuis toujours par e-VISIONS* ».

L'objectif prioritaire de ses premiers mois de mandat sera de favoriser un renouvellement plus large des instances à l'occasion des élections qui se tiendront lors de l'AG 2021 dans le but d'incarner un projet réaliste et durable pour e-VISIONS.

Jean-Pascal DE PERETTI

Nouveau Président du SERCE

Au cours de son Assemblée générale du 8 septembre 2020, le Conseil d'Administration du SERCE a élu M. Jean-Pascal DE PERETTI en qualité de Président. Engagé de longue date dans l'action syndicale, il aborde cette nouvelle responsabilité comme le prolongement naturel de l'action menée depuis plus de 20 ans au sein du groupe ENGIE.

« *Quelles que soient leurs tailles, les entreprises de la transition énergétique et numérique sont au cœur des transformations économiques, environnementales et sociétales actuelles. Pour accompagner les attentes des collectivités locales, des entreprises et des citoyens, nos métiers ont beaucoup évolué ces dernières années et continuent à le faire. La digitalisation, les évolutions technologiques et managériales, la dimension servicielle nous ouvrent des champs d'actions de plus en plus larges* » déclare Jean-Pascal de Peretti.



Après un parcours de 17 ans au sein du Groupe Ciments Français en tant que Chief Financial Officer de plusieurs entités (SCORI, GSM, ARENA), il rejoint le groupe ENGIE en 2000. Il intègre le Conseil d'administration du SERCE en juin 2009 et devient membre du Bureau du SERCE en juin 2018.

Concernant les priorités de sa mandature, Jean-Pascal de Peretti précise : « *il m'importe que chaque adhérent puisse trouver au SERCE un lieu de débats sur les évolutions de nos métiers et un véritable accompagnement. Son agilité à s'emparer des sujets réglementaires, à tenir nos adhérents informés, à promouvoir les métiers, à agir dans le domaine de la formation, à valoriser l'expertise de nos entreprises est une condition de la réussite de notre profession pour relever le défi des transitions énergétique et numérique* ».



François GERIN

Reconduit à la tête de la SEE

François GERIN (X Mines, 72 ans), Conseiller de la DG de Siemens France, Président d'AFNOR Certification, a été reconduit à la tête de la Société de l'électricité, de l'électronique et des technologies de l'information et de la communication (SEE). Il entend poursuivre la modernisation de cette société scientifique reconnue d'utilité publique en 1886 : multiplication des webinaires, exploration de nouvelles thématiques, développement de partenariats privés et académiques mais également avec d'autres entités tournées vers les sciences et les technologies. François Gerin compte également mener à bien l'ensemble des célébrations du bicentenaire de la découverte des lois de l'électrodynamique par André Marie Ampère, qui se poursuivra en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Crédit photo : « Les Amis de la FNEP »

Plus de détails sur Ampere2020.fr

A professional portrait of Jacques LEVET, a middle-aged man with short grey hair, wearing a dark grey suit jacket, a light blue shirt, and a red tie. He is looking directly at the camera with a slight smile. The background is dark and out of focus.

Jacques LEVET

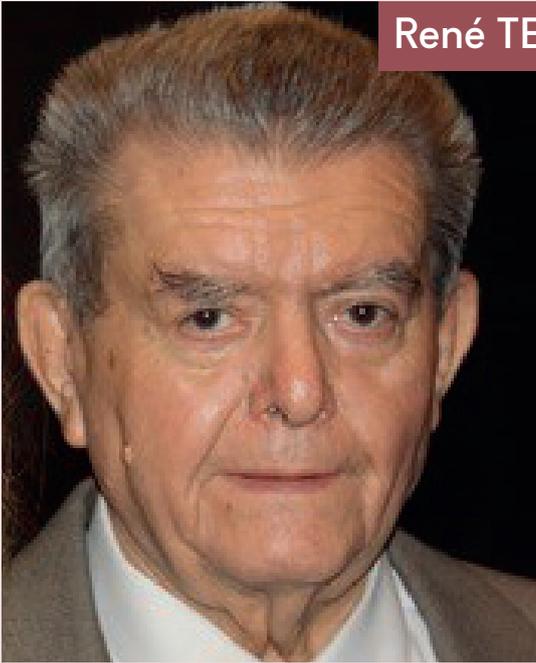
Directeur des Affaires Techniques
et Normalisation - FIEEC
Élu au Conseil
d'Administration d'AFNOR

Membre adhérent depuis près de 30 ans, la FIEEC porte et défend les intérêts des professionnels de l'électrotechnique au cœur des travaux de normalisation en France, en Europe et dans le monde. Elle puise cet engagement dans les origines de la normalisation volontaire en électrotechnique. « *Notre secteur, celui de l'électrotechnique, a été le premier à se structurer grâce à la normalisation* » confie Jacques LEVET, Directeur des affaires techniques de la FIEEC.

Pour la FIEEC, la normalisation et l'adhésion à AFNOR est une évidence. C'est aussi un besoin fondamental ! Elles permettent la compétitivité, l'ouverture de marchés industriels, le développement d'innovations... Des atouts essentiels pour les activités, souvent exportatrices, des professionnels de l'électrotechnique que nous représentons. On peut dire que « la normalisation est dans nos gènes » comme aime à le rappeler Jacques Levet. L'élection d'un représentant de la FIEEC au Conseil d'administration de l'AFNOR est donc la concrétisation de la volonté de la fédération d'être pleinement acteur de la vie de l'AFNOR.

Ainsi, « *nous pourrions prendre une part plus active aux décisions, aux débats fondamentaux pour l'avenir de notre secteur et porter, plus efficacement encore, la voix des professionnels que nous représentons* » souligne Jacques LEVET. Avec comme souci constant de renforcer l'influence de notre industrie, de contribuer à la mise en place des politiques industrielles, à l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes futurs (ex. réseaux intelligents de transports, de données, d'objets connectés, etc.) mais aussi de la compétitivité de l'industrie électrotechnique nationale. L'engagement de la FIEEC portera également sur les nouveaux enjeux sociétaux : santé, sécurité, environnement, responsabilité sociétale des entreprises.

Homage à ...



René TEURQUETIL, Fondateur du Groupe Muller

Défenseur acharné de l'industrie française

Notre profession a perdu une figure majeure le 10 août dernier avec la disparition du fondateur emblématique du Groupe Muller, René TEURQUETIL. Issu d'une famille modeste, il a dû assumer très tôt des responsabilités de chef de famille, abandonner ses études et reprendre l'atelier artisanal d'électricité qui faisait vivre la famille. En quelques années, au prix d'un travail acharné, il transforma ce petit atelier du 18ème arrondissement de Paris en une entreprise d'envergure nationale, puis en un groupe familial international.

Dans les années 70, il eut l'occasion de reprendre la société Noiro, créée par Jacques Noiro, un des fondateurs du GIFAM, dont il a présidé la section thermique pendant une dizaine d'années. Il reprit ensuite de nombreuses entreprises souvent en difficulté - Airélec, Applimo, Auer, Campa - qu'il a su redresser grâce à une politique forte d'innovation.

Industriel, autodidacte, charismatique, inventeur de génie, il mobilisa tout au long de sa carrière son énergie communicative vers l'innovation, l'inventivité et la créativité. Il a su reconvertir son entreprise d'origine en une activité moderne de fabrication d'équipements de chauffage électrique économes en énergie, et anticiper le développement de solutions dans les domaines des énergies renouvelables décarbonées et de la maison intelligente et connectée. Cette recherche de la qualité a permis à René TEURQUETIL de constituer le Groupe Muller que l'on connaît aujourd'hui.

Défenseur acharné de l'industrie française et de l'Origine France Garantie, René TEURQUETIL n'a jamais voulu céder aux sirènes de la délocalisation et tenait sa fierté des emplois qu'il avait su créer et conserver sur notre territoire. Lauréat du Fusible d'or, du Prix Chaptal de l'Industrie et collaborateur de ministres durant plusieurs années, il était un capitaine d'industrie reconnu dans toute la filière du bâtiment.

Son fils Pascal TEURQUETIL, à ses côtés depuis 25 ans et nommé Président du Groupe il y a un an, poursuivra son œuvre et l'aventure entrepreneuriale familiale. Comme l'écrivait Auguste DETOEUF, le fondateur d'Alstom, dont le buste trône dans les jardins de la FIEEC : "Dieu n'a créé que le ciel et la terre, l'autodidacte a fait mieux, il s'est créé lui-même".

Pascal CHEVALLIER

Directeur des affaires techniques - AFNUM



Le 27 juin dernier nous quittait Pascal CHEVALLIER, Directeur des Affaires Techniques de l'AFNUM, Alliance Française des Industries du numérique.

Son talent, sa passion pour l'électronique et ses compétences hors pair sont salués par tous ceux qui ont eu l'opportunité et la chance de travailler avec

lui. De même que son professionnalisme et son implication qui ont été grandement appréciés à la fois en France et par les instances européennes qu'il dirigeait au sein Digital Europe. Son départ a laissé un grand vide non seulement auprès de sa famille et de ses proches, mais également auprès de ses collègues, de l'AFNUM et de la FIEEC, et plus largement au sein de toute la profession électronique.

C'est pourquoi nous souhaitons lui rendre hommage aujourd'hui et l'accompagner, par notre pensée émue, dans son dernier voyage. Au revoir Pascal !



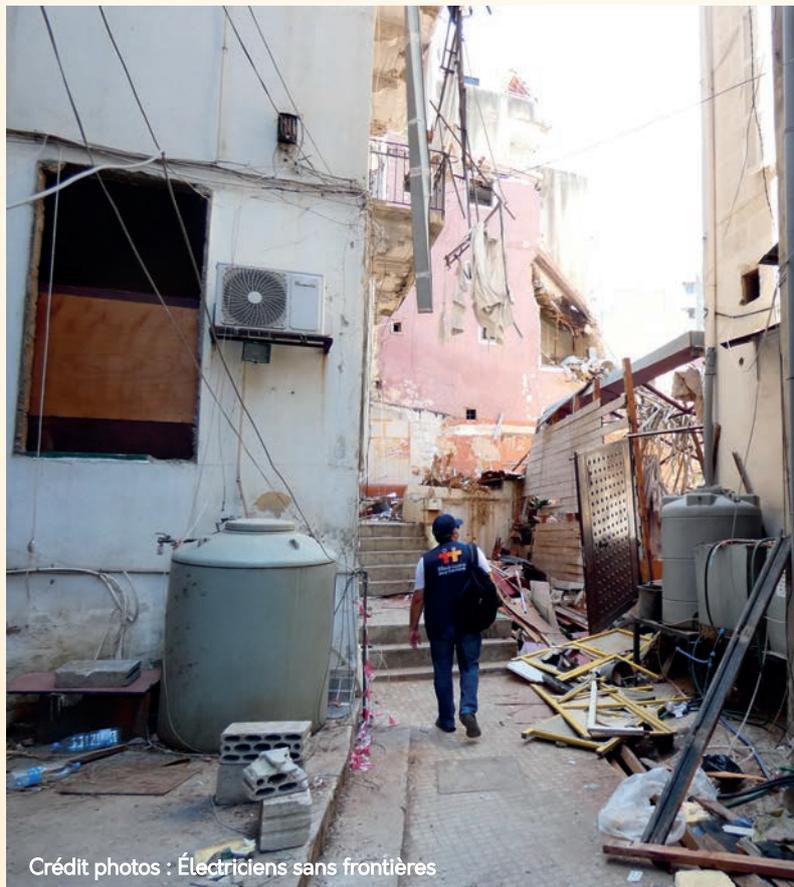
URGENCE LIBAN

La filière électrique se mobilise !

Suite à la double explosion dévastatrice survenue le 4 août dernier dans la zone portuaire de Beyrouth au Liban, Electriciens sans frontières se mobilise pour répondre aux besoins urgents en électricité. Ce désastre a frappé le Liban alors que le pays subissait déjà une crise économique, avec un réseau électrique instable et un système de santé surchargé à cause de la pandémie. En partenariat avec les acteurs de la filière électrique, et en collaboration avec le Centre de Crise et de Soutien ainsi que les partenaires humanitaires, Electriciens sans frontières apporte son appui aux sinistrés de Beyrouth.

UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE FRAGILISÉ

Plus que jamais, le système électrique du pays se retrouve aujourd'hui fragilisé : outre les coupures de courant régulières, les zones ravagées par l'explosion ne sont plus alimentées et les installations électriques intérieures rendues dangereuses.



Crédit photos : Électriciens sans frontières



Grâce au soutien de nos partenaires de la filière électrique - Nexans, Prysmian, Legrand, Kohler Sdmo, Gimélec, Schneider Electric, EDF, Enedis, UFE, RTE - l'association a pu expédier plus de 4 tonnes de matériels sur le fret humanitaire qui a été déchargé le 2 septembre à Beyrouth.

Sur place, l'équipe de bénévoles de Electriciens sans frontières travaille d'arrache-pied avec les acteurs locaux : Secours populaire libanais, Croix Rouge libanaise, Beit el Baraka, l'Institut français du Liban, etc. Cette collaboration est indispensable à l'identification des besoins prioritaires au sein des foyers mais également pour les centres de santé, hôpitaux et pour autres les urgentistes.



ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES DÉPLOIE COMPÉTENCES ET MOYENS

Face à cela, Electriciens sans frontières se mobilise pour déployer compétences et moyens :

- Une première distribution de lampes solaires individuelles a été effectuée à destination de personnes seules et en situation de précarité. Ces lampes répondent à des besoins multiples : éclairage du logement, déplacement en soirée et la nuit, et même communication car elles offrent la possibilité de charger un téléphone portable.
- Des logements et des écoles sont en cours de diagnostics et vont être réhabilités afin de fiabiliser et sécuriser les installations électriques.

«Grâce au soutien de nos partenaires de la filière électrique [...] l'association a pu expédier plus de 4 tonnes de matériels sur le fret humanitaire qui a été déchargé le 2 septembre à Beyrouth.»



**Pour en savoir plus
et apporter votre soutien par un don :**

**RDV sur
www.electriciens-sans-frontieres.org**

Agenda



10 NOVEMBRE 2020

MATINEE « INFORMATION & REGLEMENTATION »

Organisé par le le GIL - Syndicat du Luminaire, en partenariat avec la FMB et la FNAEM, cette matinée « Information & Réglementation » balaye les différents sujets réglementaires auxquels doivent répondre les metteurs sur le marché de luminaire et en particulier ceux de la grande distribution. La DGCCRF y présentera les résultats des contrôles de l'année et les experts du GIL-Syndicat du luminaire et de Lighting Europe exposeront les prochaines évolutions réglementaires européennes.

Espace Hamelin - 9h30-12h30
17 Rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris

Entrée sur Inscription à contact@luminaire.org

10 NOVEMBRE 2020

TECH DAY PTC & WE NETWORK

Dans le cadre de leur partenariat, PTC et We Network organisent un TECH DAY au Technocampus Electronique & IoT ! Une matinée dédiée aux solutions du fournisseur mondial de technologies pour la conception 3D, l'Internet des Objets et la réalité augmentée ! Pionnier de la conception 3D numérique et du PLM sur Internet, PTC propose dorénavant une plateforme associant Réalité Augmentée et IoT.

Technocampus Electronique & IoT
7 rue du Bon Puits - 49480 Verrières-en-Anjou

Pour vous inscrire : <https://wennetwork.fr/agenda/>

19 NOVEMBRE 2020

PRIX FIEEC CARNOT

Pour la 10^{ème} année, le Prix FIEEC CARNOT de la Recherche Appliquée récompense des chercheurs ayant mené, avec une PME ou une ETI, un partenariat de recherche ayant eu un réel impact économique. Créé à l'initiative de la FIEEC, et soutenu dès l'origine par le réseau des instituts Carnot, le Prix a fait la démonstration de l'association réussie entre les capacités d'innovation et d'agilité de recherche et de l'entreprise. La remise des prix se tiendra dans le cadre des

Pour en savoir plus, rdv sur <https://www.rdv-carnot.com/place-de-linnovation.php#Prix-FIEEC-CARNOT>

3 DECEMBRE 2020

ACSIEL

La Journée Technique de l'Electronique (JTE) et les Electrons d'Or unissent pour la 5^{ème} année consécutive leurs compétences et leurs expertises au service de rencontres entre professionnels et donneurs d'ordres de la Filière Electronique sur le thème :

« Les nouvelles Electroniques de Puissance »,
Le Jeudi 3 Décembre 2020 en webinaire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [le site d'Acsiel](https://www.acsiel.com).

8 DECEMBRE 2020

OBJECTIF FIBRE

Un grand événement sera organisé le 8 décembre prochain à 16h pour présenter le guide pratique 2020 d'Objectif fibre dédié au raccordement de l'abonné. Mobilisant l'ensemble de la filière, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'ARCEP, ce guide revêt une importance majeure, car la qualité de l'opération de raccordement final sera un facteur clé de succès du déploiement. Les compétences techniques et relationnelles des techniciens seront également déterminantes.

Pour en savoir plus : www.fieec.fr

17 DECEMBRE 2020

JOURNEE SCIENTIFIQUE WISE

La communauté WISE* organise une journée scientifique en visioconférence afin de suivre le développement des projets innovants financés par le programme et de ses trois plateformes de coopération Recherche-Industrie dans les domaines des capteurs, de l'IoT et de l'énergie. Au programme : présentation des compétences des laboratoires partenaires et illustration des nombreuses possibilités de collaboration.

*West Intelligent System on Electronics : le programme de collaboration Recherche-Formation-Innovation des acteurs académique et industriels de l'électronique & IoT en Pays de Loire. »

Pour vous inscrire, [cliquez-ici](#).

22 – 26 JANVIER 2021

PRIX DES ARTISANS CREATEUR DE LUMIERE

Organisé par le GIL - Syndicat du Luminaire en partenariat avec les Ateliers d'Art de France, le Prix « Artisan Créateur de Lumière » sera attribué à l'occasion du Cocktail d'Ateliers d'Art de France et du GIL-Syndicat du Luminaire au salon Maison&Objet en janvier 2021. Il récompensera deux luminaires qui seront sélectionnés par un jury parmi ceux présentés par les adhérents d'Ateliers d'Art de France. Deux catégories de critères sont prises en compte : originalité/esthétique et conformité réglementaire/économie d'énergie.

Maison&Objet Parc des expositions Paris nord - Villepinte

Ils adhèrent à la Fédération



Membres associés



VOTRE CENTRE D'AFFAIRES ET SERVICES UNIQUE AU COEUR DE PARIS



Vos évènements
en **mix présentiel
distanciel**



Un accueil dans le
**respect des mesures
sanitaires** pour
votre sécurité



Une agence
de **communication
intégrée**

NOUS VOUS ACCUEILLONS DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 20H30

Parking à disposition à l'Espace Hamelin (tarif à l'heure ou mensuel).